

Groupe Burkhalter

Rapport sur les questions non financières 2025

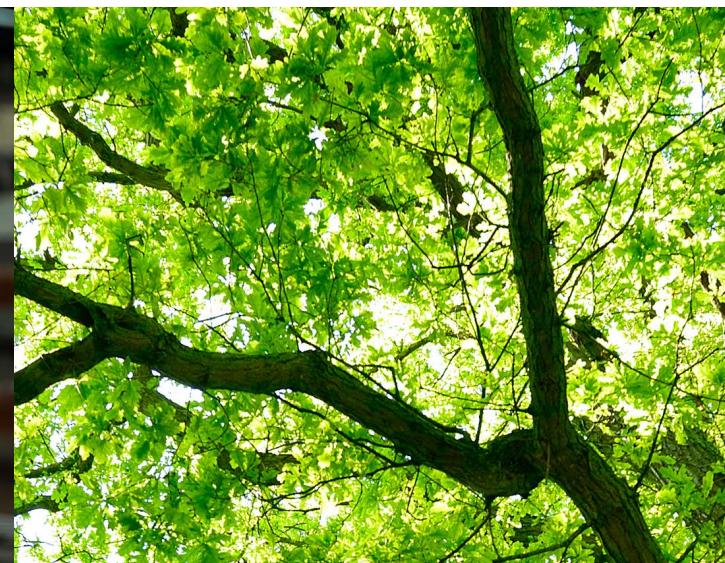


Table des matières

1. Avant-propos	3	5. Enjeux de gouvernance pertinents	38
2. Conduite d'entreprise responsable	5	5.1 Conformité à la loi	38
2.1 Portrait de l'entreprise	5	5.2 Achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement	42
2.2 Développement durable au sein du Groupe Burkhalter	8	6. Reporting climatique conforme aux exigences de la TCFD	46
2.2.1 Stratégie de développement durable	9	7. Tableau des références au CO	52
2.2.2 Matérialité	10	8. Déclaration du Conseil d'administration	53
2.2.3 Parties prenantes et engagement dans la branche	11	9. À propos du présent rapport	54
3. Enjeux environnementaux pertinents	12	10. Vue d'ensemble des certifications ISO	55
3.1 Bâtiments efficaces en énergie	12	11. Vue d'ensemble des analyses de l'égalité salariale	58
3.2 Énergie et gaz à effet de serre	16	12. Index du contenu GRI	59
3.3 Matériaux, matières et déchets	20	Impressum	64
4. Enjeux sociaux pertinents	24		
4.1 Conditions de travail	24		
4.2 Sécurité au travail et protection de la santé	31		
4.3 Services sûrs	35		

1. Avant-propos

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous sommes heureux de vous présenter notre dernier rapport sur le développement durable au sein du Groupe Burkhalter. L'année 2025 a été placée sous le signe du développement et de la focalisation. Pour des raisons stratégiques, nous avons réduit notre rapport sur les questions non financières et ainsi amélioré la transparence et la comparabilité. La matrice de matérialité actualisée renforce notre focalisation sur les enjeux pertinents dans le domaine de l'environnement, de la société et de la gouvernance. Nous avons en outre complété la matrice par une analyse systématique des opportunités et des risques. Dans le cadre de l'analyse de matérialité, nous avons mené des entretiens avec nos principales parties prenantes afin de mieux tenir compte de leur perspective dans les futures activités de gestion du développement durable.

Une collaboration efficace

Au sein de notre Groupe, la collaboration entre les corps de métier gagne de nouveau de l'importance. Comme le révèlent nos différents [projets](#), cette collaboration permet de fournir des solutions d'un seul tenant et renforce l'efficacité de la mise en œuvre. Chaque société du Groupe apporte ses compétences spécifiques et les connaissances techniques nécessaires. Ensemble, nous couvrons tout le spectre des prestations techniques du bâtiment. Au travers de nos prestations de services (en particulier dans l'assainissement et la rénovation de bâtiments anciens mal isolés) et grâce au remplacement de systèmes de chauffage fossiles, nous contribuons à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. En aidant nos clientes et clients à atteindre leurs objectifs climatiques, nous contribuons également à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de l'Accord de Paris.

Développement de la stratégie climatique

Pendant l'exercice sous revue, nous avons poursuivi le développement de notre stratégie climatique. Dans le cadre d'une analyse de faisabilité, nous avons également jeté les bases d'un objectif climatique quantitatif visant la conversion de notre flotte de véhicules. Nous avons défini un nouvel objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans notre chaîne de création de valeur. Pour ce faire, nous avons recueilli de manière systématique des informations auprès de nos partenaires contractuels concernant leur engagement en faveur de la protection du climat et mené avec eux des entretiens approfondis: d'ici 2030, plus de 50 % de nos partenaires contractuels doivent ainsi poursuivre des objectifs climatiques ambitieux (par rapport aux émissions de scope 3, catégorie 1).

Mise en place d'un programme de formation initiale et continue à l'échelle du Groupe

Au travers de Burkhalter Formation, nous envoyons un signal fort pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Nous investissons de manière ciblée dans le développement professionnel de nos collaboratrices et collaborateurs et proposons des opportunités intéressantes de formation initiale et continue, en particulier au niveau des métiers d'apprentissage. Nous encourageons ainsi les carrières individuelles et sécurisons en parallèle les compétences qui s'avèrent décisives pour notre succès à long terme.

Progrès au niveau des certifications ISO

En 2025, nous avons également poursuivi notre progression concernant la standardisation de nos processus et la certification de nos systèmes de gestion. Sept sociétés du Groupe supplémentaires ont reçu la certification ISO 14001, deux se sont vu remettre le certificat ISO 9001 et sept ont satisfait aux



exigences de la norme ISO 45001. Par ailleurs, Burkhalter Services SA s'est vu attribuer la certification ISO 27001 en 2025. Il s'agit d'une étape majeure pour appliquer des normes strictes en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

Une conduite responsable est une condition essentielle à notre succès sur le long terme. À l'avenir, nous entendons continuer à renforcer notre contribution pour l'environnement, notre personnel, la sécurité et une gestion responsable. Nous remercions nos collaboratrices, collaborateurs, partenaires et parties prenantes pour leur engagement et leur collaboration placée sous le signe de la confiance.

Gaudenz F. Domenig
Président du Conseil d'administration

Zeno Böhm
CEO

Zurich, le 10 avril 2026

Quelques chiffres sur le Groupe Burkhalter

5 356
EPT

1 031
apprenants

26
métiers
d'apprentissage

83
sociétés
du Groupe

169
sites

50 %
de véhicules
électriques*

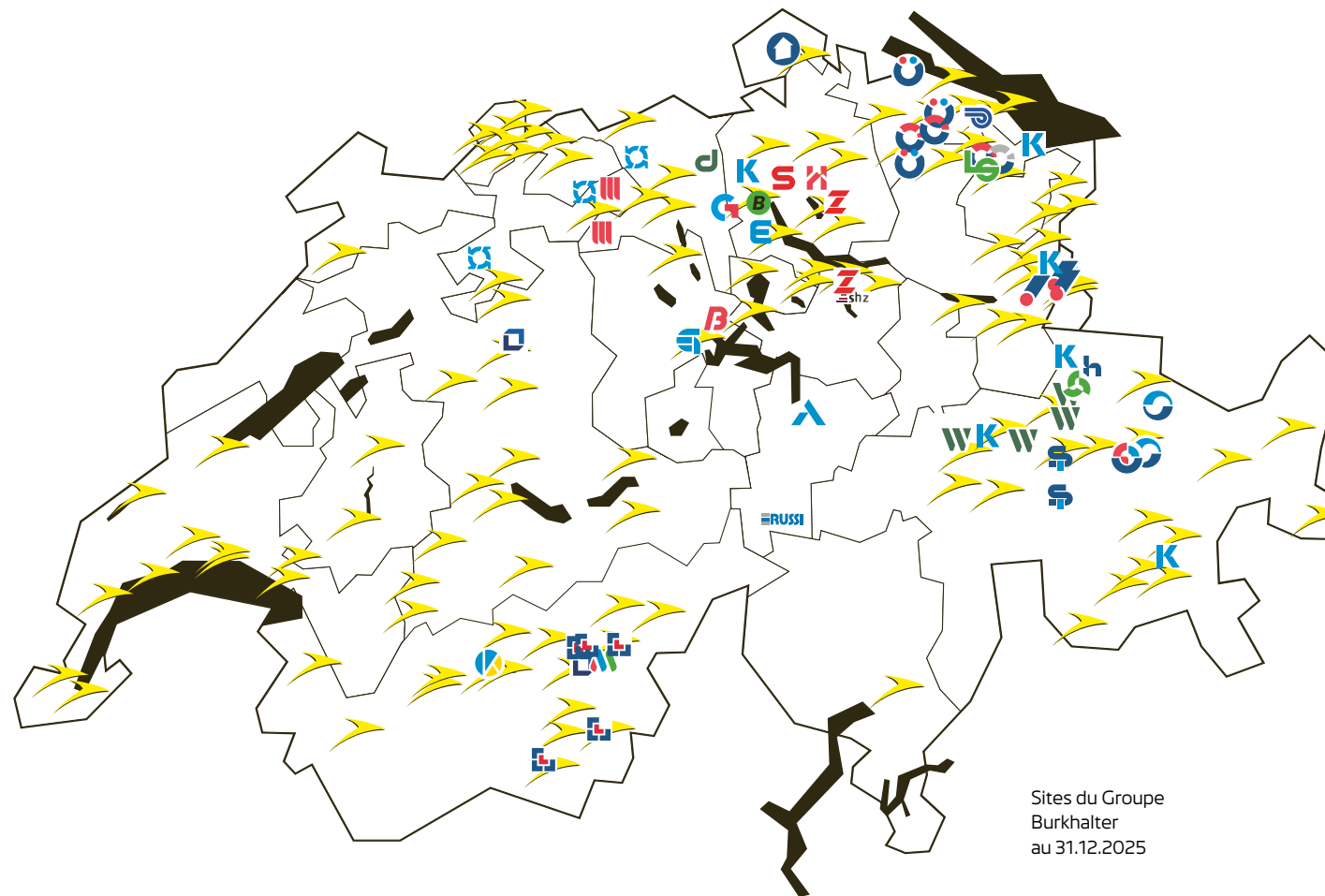
* Véhicules mis à la disposition des cadres

2. Conduite d'entreprise responsable

2.1 Portrait de l'entreprise

Le Groupe Burkhalter a été fondé en 1959 à Zurich, en tant qu'entreprise individuelle spécialisée dans l'électricité, par Ruth et Ernst Burkhalter et vendu en 1987 au groupe Zellweger-Luwa. Environ dix ans plus tard, l'entreprise retrouva son indépendance à la faveur de rachats par les cadres. La société Burkhalter Holding SA est cotée en Bourse à la SIX Swiss Exchange depuis juin 2008. À la suite de la fusion entre Burkhalter Holding SA et poenina holding sa, également cotée à la SIX Swiss Exchange à l'époque, le Groupe Burkhalter, spécialiste de l'électrotechnique, s'est transformé, le 29 juin 2022, en un prestataire global de services de technique du bâtiment tous corps de métier confondus. Aujourd'hui, le Groupe Burkhalter fournit des services dans les domaines du chauffage, du froid, de la ventilation, de la climatisation, du sanitaire et de l'électrotechnique. Ses 5356 collaboratrices et collaborateurs (EPT), dont 1031 apprenantes et apprenants, travaillent dans 83 sociétés du Groupe opérant sur 169 sites en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. En 2025, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 1207.6 millions. Le [rapport financier 2025](#) présente les principaux indicateurs financiers. (GRI 2-1, GRI 2-2)

Les 83 sociétés du Groupe sont dirigées avec un maximum d'autonomie par un/e directeur/directrice ou une équipe de direction. Elles varient en termes de taille, d'effectif, de groupes de clientèle et d'offre de services. Vous trouverez la vue d'ensemble des sociétés à l'adresse suivante: www.burkhalter.ch/fr/sites.



Sites du Groupe Burkhalter au 31.12.2025

L'organisation Burkhalter Services SA met son savoir au service des sociétés du Groupe et de Burkhalter Holding SA, et leur apporte son soutien dans les domaines suivants: finances et comptabilité, informatique, sécurité informatique et protection des données, marketing et communication, achats, gestion de la flotte, administration du personnel et des salaires, formation professionnelle et apprenants, gestion de la qualité, sécurité au travail et protection de la santé, développement durable (ESG), Swiss Projects¹.

Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Burkhalter tiennent compte de valeurs fondamentales communes: <https://www.burkhalter.ch/fr/qui-sommes-nous/valeurs-fondamentales>

Vous trouverez l'organigramme du Groupe Burkhalter dans le [rapport financier 2025](#).

¹ Le département Swiss Projects propose des solutions de technique du bâtiment globales aux clients possédant plusieurs sites en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. Un interlocuteur central coordonne les mandats multisites réalisés par les sociétés du Groupe Burkhalter au plus près de la clientèle.

Modèle d'affaires (GRI 2-6)

En tant que prestataire global de services de technique du bâtiment, tous corps de métier confondus, le Groupe Burkhalter fournit des services dans les domaines du chauffage, du froid, de la ventilation, de la climatisation, du sanitaire et de l'électrotechnique. À moyen et long terme, le groupe d'entreprises entend développer la collaboration entre tous les corps de métier (zone en vert dans l'illustration suivante) et proposer des solutions globales réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier. Le groupe accorde donc plus d'attention à la mise en place et au développement des services de conseil correspondants.

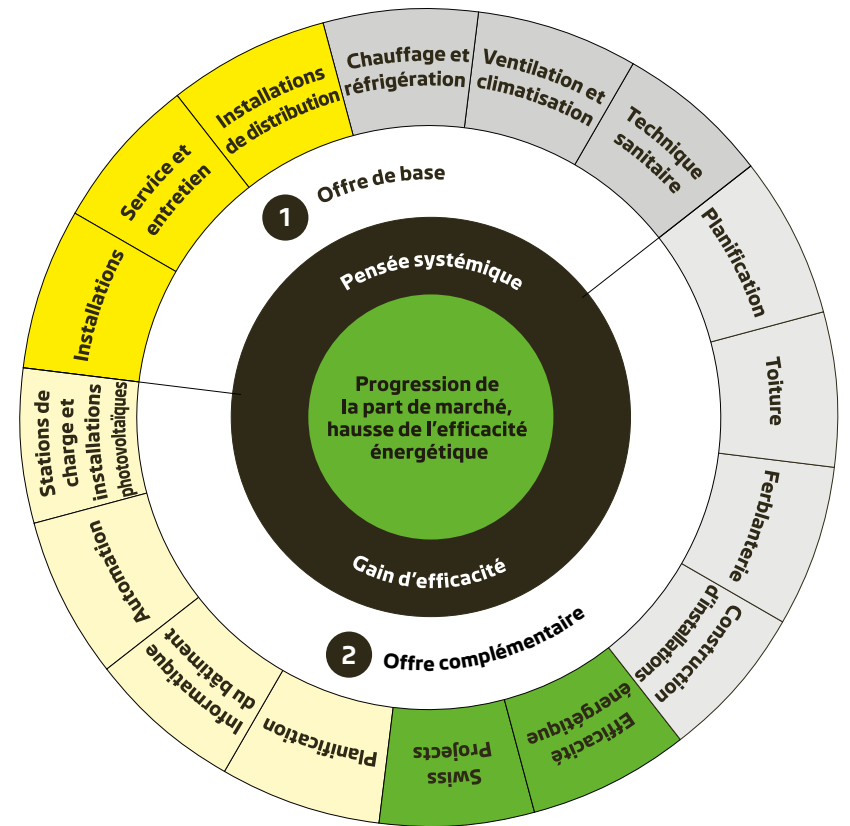
Actif dans le secteur du second œuvre, le Groupe Burkhalter opère là où le secteur principal de la construction ou les maîtres d'ouvrage le chargent de l'exécution de travaux électrotechniques ou CVCS, que ce soit dans des complexes résidentiels, des entreprises industrielles ou artisanales, des bâtiments publics comme des hôpitaux ou des écoles, dans des hôtels et maisons individuelles ou encore pour des ouvrages d'infrastructure et des tunnels, soit en résumé, pour tous les ouvrages en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. La clientèle de l'entreprise se compose entre autres d'entreprises générales, de mandataires publics, d'investisseurs institutionnels, d'entreprises opérant à l'échelon international, de PME, de bureaux d'architecture et de particuliers.

L'éventail de prestations du Groupe Burkhalter s'étend et évolue sans cesse au gré des innovations techniques et des lois. Cet éventail va des projets de service et de la clientèle dans les maisons individuelles aux projets d'envergure, dont l'installation, l'assainissement ou la rénovation requièrent des solutions système complexes.

Cinquante entreprises (116 sites) proposent des services électrotechniques (zone en jaune de l'illustration suivante). Ces services englobent l'offre de base, à savoir les installations, l'entretien et la maintenance ainsi que les installations de distribution. L'offre complémentaire recouvre quant à elle la planification, l'informatique du bâtiment, l'automatisation, les bornes de recharge et les installations photovoltaïques ainsi que Swiss Projects.

Trente-trois entreprises (53 sites) proposent des services CVCS (zone en gris de l'illustration suivante). L'offre de base englobe les prestations dans les domaines du chauffage, du froid, de la ventilation, de la climatisation et de la technique sanitaire, l'offre complémentaire recouvrant la planification, la toiture, la ferblanterie, la construction d'installations et Swiss Projects.

Éventail de prestations du Groupe Burkhalter



1 Offre de base

- Acquisition
- Consolidation du leadership
- Gestion du risque accrue

2 Offre complémentaire

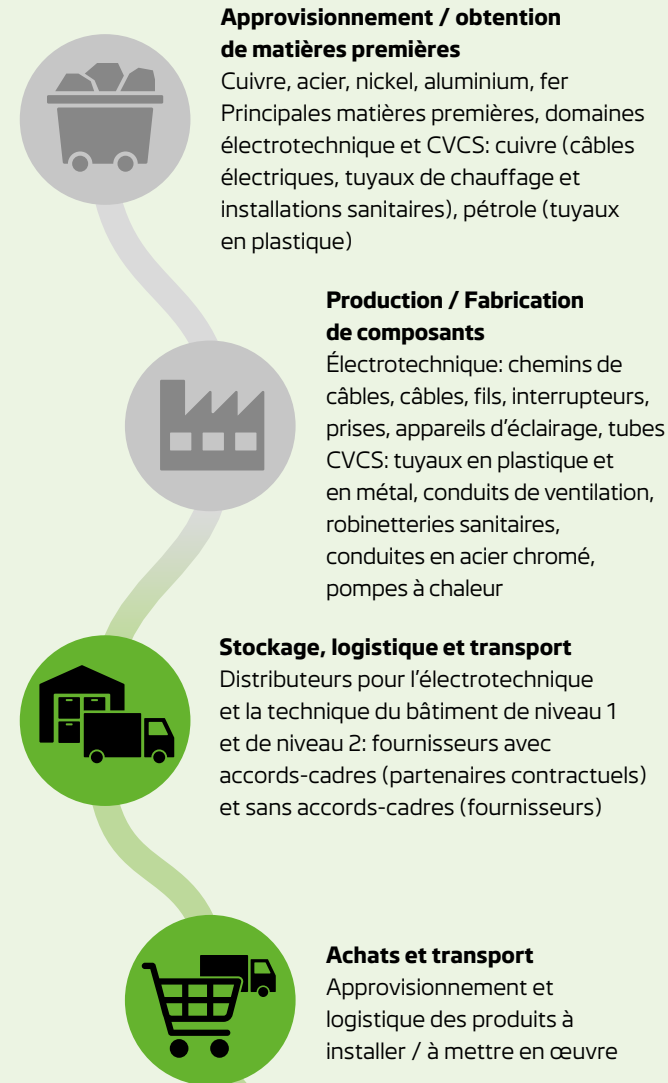
- Consolidation du savoir-faire interne
- Consolidation du positionnement sur le marché
- Positionnement sur les marchés porteurs d'avenir

Chaîne de création de valeur

La chaîne de création de valeur du Groupe Burkhalter s'étend de l'acquisition de matériaux et composants pour les secteurs Électrotechnique/CVCS à la planification, l'installation et la mise en service chez les clients. Les sections de la chaîne de création de valeur et les processus associés sont présentés dans l'illustration suivante.

Chaîne d'approvisionnement en amont

Responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement



Au sein de l'entreprise

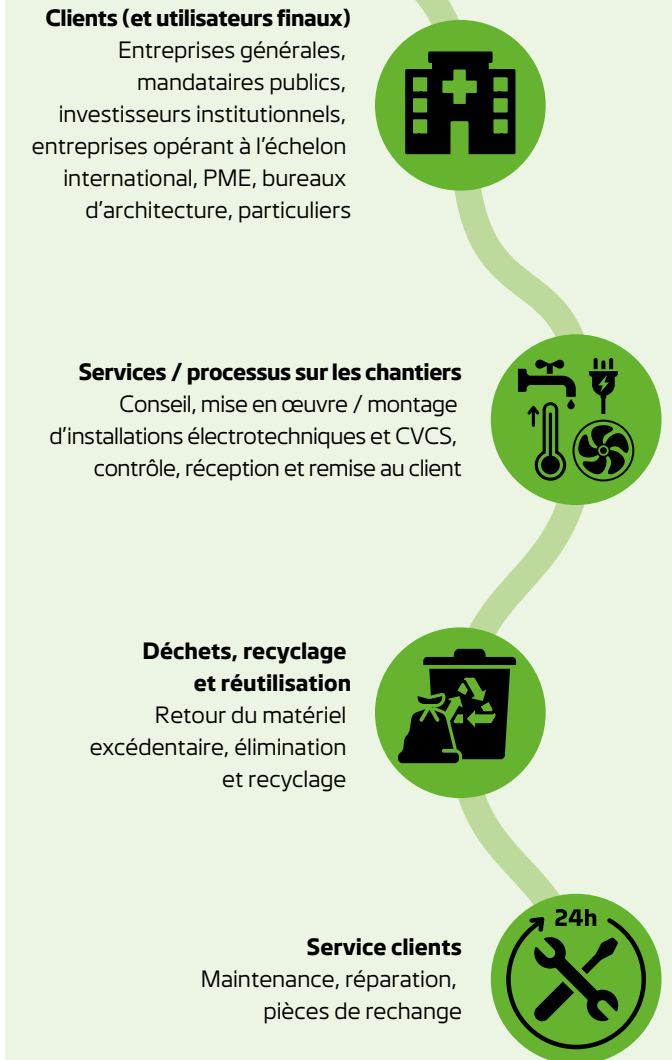
Conduite responsable de l'entreprise



- 50 sociétés électrotechniques
- 33 sociétés CVCS
- 169 sites en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein
- 5356 collaborateurs (EPT), dont 1031 apprenants
- Environ 3000 véhicules

Chaîne de création de valeur en aval

Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération par le biais de la technique du bâtiment, tous corps de métier confondus



2.2 Développement durable au sein du Groupe Burkhalter

Outre le succès économique, les enjeux sociaux et écologiques ainsi qu'une conduite d'entreprise responsable jouent également un rôle central au sein du Groupe Burkhalter. La responsabilité de la stratégie de développement durable incombe au Conseil d'administration. Cette tâche est accomplie par le Conseil d'administration in corpore (GRI 2-12). Il n'existe aucun comité de pilotage séparé responsable du développement durable. Conformément à l'obligation inscrite dans le code suisse des obligations depuis 2023, le Conseil d'administration examine et approuve le rapport sur les questions non financières (GRI 2-14); cf. à ce propos le [chapitre 8. Déclaration du Conseil d'administration](#). La mise en œuvre des obligations de diligence en matière de travail des enfants et de minéraux des conflits relève également du Conseil d'administration.





De manière régulière (au moins une fois par an), le CEO informe le Conseil d'administration, dans le cadre de ses séances, sur les progrès réalisés et les défis liés à la réalisation des objectifs (GRI 2-12). Chaque membre du Conseil d'administration exerce des compétences dans le domaine du développement durable sur la base d'activités professionnelles. (GRI 2-17)

La stratégie d'entreprise exige du Conseil d'administration qu'il mette en place les conditions-cadres requises pour la mise en œuvre de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement, et également qu'il fasse avancer tous ces dossiers (GRI 2-13). Sur le plan opérationnel, les tâches liées à la gestion du développement durable sont réparties entre les différents services spécialisés de Burkhalter Services SA, notamment les achats, la gestion de la flotte, la gestion de la qualité ou les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Tous les enjeux du développement durable sont coordonnés et gérés par la responsable Durabilité et Relations investisseurs Groupe.

2.2.1 Stratégie de développement durable

Au travers de ses services de technique du bâtiment (en particulier dans l'assainissement et la rénovation de bâtiments anciens mal isolés) et grâce au remplacement de systèmes de chauffage fossiles, le Groupe Burkhalter contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. En aidant ses clientes et clients à atteindre leurs objectifs climatiques, le Groupe contribue également à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de l'Accord de Paris.

Les services du Groupe Burkhalter soutiennent également la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'entreprise a identifié les ODD 3, 11, 12 et 13 comme des ODD essentiels. C'est là que se trouvent les principaux leviers et la plus grande responsabilité du Groupe afin d'atteindre, directement ou indirectement, les objectifs mondiaux de développement durable.

			
ODD dans le contexte du Groupe Burkhalter			
ODD 3: bonne santé et bien-être des collaboratrices et collaborateurs	ODD 11: bâtiments efficaces en énergie	ODD 12: gestion responsable des matériaux et des déchets	ODD 13: protection du climat
Enjeux pertinents			
4.1 Conditions de travail 4.2 Sécurité au travail et protection de la santé	3.1 Bâtiments efficaces en énergie	3.3 Matériaux, matières et déchets	3.2 Énergie et gaz à effet de serre
Objectifs et ambitions			
<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du taux de fluctuation de 14.5% en 2025 à 12% d'ici à fin 2030 – Réduction du taux d'accidents de 15.3 en 2025 à 14 d'ici à fin 2030 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement des services afin d'améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier suisse et liechtensteinois 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des incidences environnementales, promotion de l'économie circulaire et utilisation responsable des ressources – Hausse du nombre des sociétés du Groupe certifiées selon la norme ISO 14001 (objectif: 34 sociétés d'ici à fin 2026) 	<ul style="list-style-type: none"> – D'ici à fin 2028, environ deux tiers des véhicules mis à la disposition des cadres (véhicules des directrices/directeurs et des chef/fes de projet) doivent passer à l'électrique (67 % soit 400 véhicules sur 600). – D'ici à fin 2030, plus de 50 % des partenaires contractuels doivent fixer des objectifs climatiques ambitieux (par rapport aux émissions de scope 3, catégorie 1).
Contribution			
<ul style="list-style-type: none"> – Conditions de travail modernes, comme la semaine de 4.5 jours – Formations professionnelles porteuses d'avenir, offre étendue de formations continues et opportunités de carrière en interne – Système de gestion de la sécurité au travail certifié selon la norme ISO 45001 et formations visant à réduire les accidents – Sensibilisations et coachings sur la prévention du burn-out 	<ul style="list-style-type: none"> – Décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois grâce à une collaboration entre les corps de métiers – Remplacement des systèmes de chauffage fossiles p. ex. par des pompes à chaleur – Mise en place d'installations photovoltaïques et de bornes de recharge 	<ul style="list-style-type: none"> – Processus standardisés découlant de systèmes de management environnemental certifiés selon la norme ISO 14001 – Participation à l'initiative Swiss Plastic Pipe Recycling (SPPR) afin de mettre en place les processus de réutilisation et de recyclage des déchets en plastique – Planification numérique (BIM, BIM2Field) pour une utilisation adaptée des matériaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Conversion de la flotte de véhicules à l'électrique – Réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise grâce à l'électricité renouvelable, des ventilations/chauffages optimisés et l'automatisation des bâtiments – Collaboration stratégique avec des fournisseurs afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en amont de la chaîne de création de valeur

2.2.2 Matérialité

Pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter a mis à jour de manière systématique ses enjeux pertinents conformément aux principes de la double matérialité. Ce travail de mise à jour visait à déterminer les enjeux où le Groupe Burkhalter enregistre des impacts significatifs sur l'environnement et les personnes, et dont découlent des opportunités et des risques significatifs pour le succès de l'entreprise. Ce processus s'est appuyé sur les exigences des normes GRI et le code suisse des obligations.

En 2023, le Groupe Burkhalter a identifié les enjeux pertinents à l'aide d'une analyse comparative de son secteur, de son modèle d'affaires et de la chaîne de création de valeur. Dans le cadre d'une enquête en ligne, l'entreprise a demandé à une trentaine de parties prenantes internes et à une vingtaine de parties prenantes externes (entre autres des fournisseurs, des clients, des investisseurs et le législateur) d'évaluer les répercussions, les opportunités et les risques attribués à ces enjeux. Les quatorze enjeux pertinents déterminés à cette occasion couvrent ainsi les domaines de l'économie, de l'environnement, de la société et de la gouvernance. La direction générale de l'époque a validé la matrice de matérialité finale et le Conseil d'administration l'a approuvée.

Alors que la matrice de matérialité définie en 2023 s'appliquait encore en 2024, le Groupe Burkhalter a révisé les enjeux pertinents en 2025 dans l'optique de l'établissement du présent rapport. Cette mise à jour avait pour objectif de préciser l'orientation stratégique de la gestion du développement durable et d'améliorer la clarté du reporting annuel sur le développement durable. L'actualisation s'est notamment concentrée sur la précision des répercussions, des opportunités et des risques liés aux enjeux. Ces éléments sont désormais présentés sous la forme d'un tableau pour chaque enjeu pertinent. Le Groupe Burkhalter a impliqué des parties prenantes

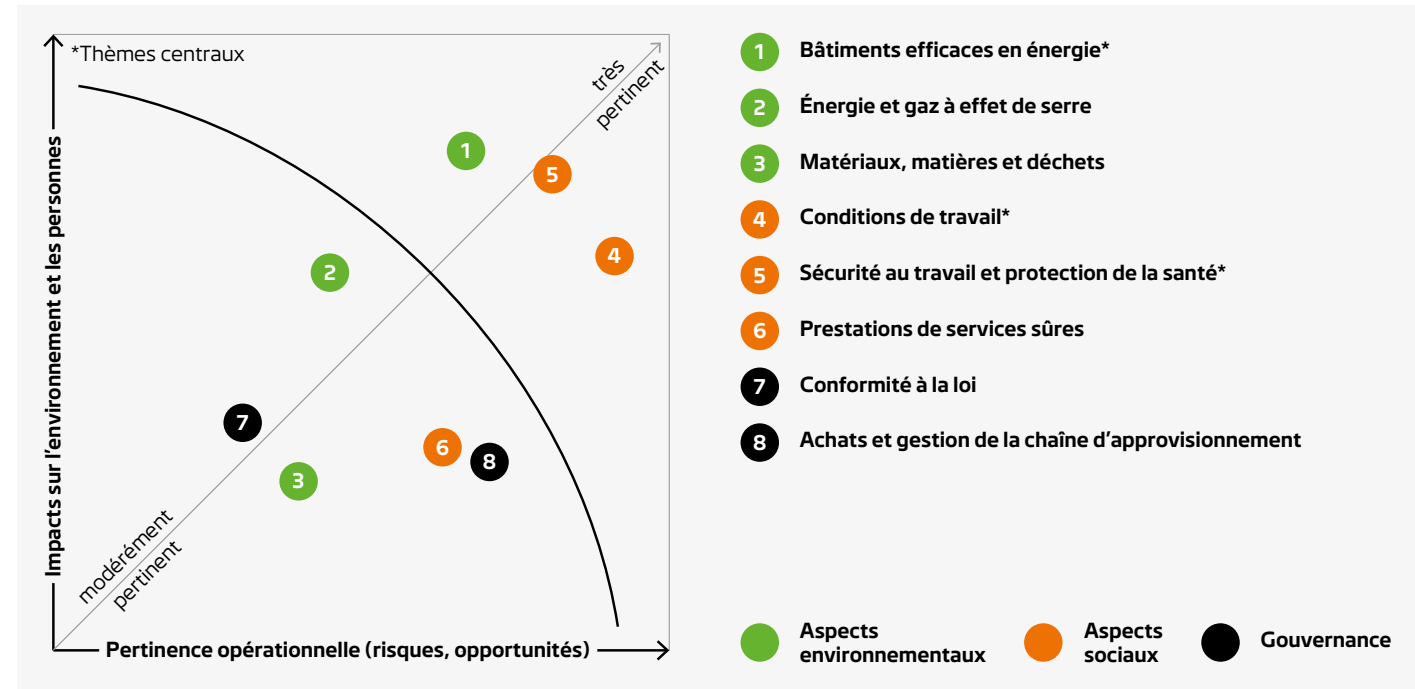
importantes dans l'évaluation des répercussions, des opportunités et des risques liés aux enjeux pertinents. Grâce à des entretiens qualitatifs, l'entreprise a obtenu de précieuses pistes de réflexion concernant les perspectives et les attentes des clients, des investisseurs, des fournisseurs, du législateur et du personnel. Le CEO du Groupe Burkhalter a participé activement à la définition finale de la matrice de matérialité. Le Conseil d'administration a ensuite approuvé les enjeux pertinents. (GRI 3-1)

Dans le sillage de la réorientation des enjeux pertinents, le Groupe Burkhalter a décidé de renoncer aux enjeux économiques et de se concentrer sur l'environnement, la dimension

sociale et la gouvernance, qui sont des thèmes particulièrement pertinents d'un point de vue stratégique pour le développement durable. À partir de cette année, les éléments jusqu'alors couverts par les enjeux économiques et toujours applicables sont présentés dans d'autres sections du rapport sur les questions non financières. Au travers de cette adaptation; le Groupe Burkhalter entend renforcer la transparence et satisfaire aux exigences de ses parties prenantes de manière encore plus ciblée.

L'attribution des enjeux pertinents aux exigences légales du code suisse des obligations est précisée dans le [tableau des références au CO](#) (chapitre 7).

Matrice de matérialité 2025 (GRI 3-2)



2.2.3 Parties prenantes et engagement dans la branche

Les principales parties prenantes du Groupe Burkhalter sont le reflet de la stratégie de l'entreprise et de son modèle d'affaires. Le tableau ci-contre propose un aperçu des principales parties prenantes. Il expose également leurs préoccupations et le type d'interaction avec l'entreprise.

Engagement au sein de la branche et des associations (GRI 2-28)

L'un des fondements du Groupe Burkhalter est son engagement, dans sa branche, pour son personnel et l'environnement. L'entreprise a ainsi décidé de soutenir la solution de branche pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans le domaine de la technique du bâtiment (BATISEC, suissetec, Enveloppe des bâtiments Suisse). Cette solution englobe tous les aspects de la sécurité au travail et de la protection de la santé pour garantir un travail en toute sécurité par la mise en œuvre des directives de la CFST et l'amélioration de l'ergonomie sur le lieu de travail. De plus, le Groupe Burkhalter est membre de multiples fédérations, comme [EIT.Swiss](#), [l'Association Suisse de Normalisation \(SNV\)](#), [Electrosuisse](#), [Bâtir Digital Suisse](#), [eco2friendly](#), [le GSIG \(Gruppe der Schweizerischen Gebäudetechnik-Industrie\)](#), [suissetec](#), [Enveloppe des bâtiments Suisse](#), [l'Association suisse des recycleurs de plastique \(ASPR\)](#) et [aeesuisse](#) (le Groupe Burkhalter étant également membre de son comité directeur).

Préoccupations des parties prenantes et type d'interaction (GRI 2-29)

Partie prenante	Préoccupation de la partie prenante / type d'interaction	Type d'interaction
Collaboratrices et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de travail sûr et sain avec des possibilités de formation initiale et continue et des conditions d'engagement attrayantes 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'informations et d'actualités internes à l'entreprise via le réseau intranet et l'application des collaborateurs Politique de la porte ouverte Entretiens d'évaluation annuels Des services de conseil externes sont à disposition pour les situations professionnelles ou personnelles difficiles Bureau de signalement
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> Prestations de services sûres et de qualité, impeccablement réalisées, engagement en faveur du développement durable et reporting en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> Les chef/fes de projet ou directeurs/directrices des sociétés du Groupe entretiennent un dialogue direct avec les clients Formulaire de feed-back disponible sur le site Internet ou cartes de feed-back Gestion des réclamations par les sociétés du Groupe Blog sur le site Internet du Groupe
Actionnariat, investisseurs et analystes	<ul style="list-style-type: none"> Communication transparente et conforme à la loi en trois langues sur les performances financières, les questions non financières, la gouvernance d'entreprise, le rapport annuel et le système de rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale ordinaire annuelle Reporting régulier et conforme à la loi Réponses aux questions ad hoc des actionnaires par le CEO, le CFO et le responsable RI
Fournisseurs et partenaires contractuels	<ul style="list-style-type: none"> Conditions définies par contrat pour tout ce qui concerne l'approvisionnement Collaboration responsable (responsabilité écologique et sociale) 	<ul style="list-style-type: none"> Interlocuteur personnel pour chaque partenaire contractuel Utilisation de l'intranet à des fins de marketing et de promotion (électrotechnique) Gestion centralisée des réclamations Bureau de signalement
Législateur	<ul style="list-style-type: none"> Respect des dispositions légales telles que le code des obligations, la législation boursière, les lois sur l'assurance-accidents (Suva), les lois relatives au courant fort, les lois sur le travail, la législation environnementale, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des conditions-cadres légales pertinentes pour le Groupe Burkhalter par des juristes externes et mise en œuvre et contrôle des mesures correspondantes
Médias	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations fiables sur la marche des affaires, prévenir les déficits d'information et garantir un flux rapide et compétent des informations 	<ul style="list-style-type: none"> Travail médiatique et communiqués de presse réguliers et transparents Analyse de la présence médiatique et de l'image de l'entreprise au moyen d'une observation des médias Blog sur le site Internet du Groupe
Population locale	<ul style="list-style-type: none"> Soutien apporté à des initiatives ou projets locaux (dons en espèces ou en nature et mesures de sponsoring) Grâce à leur connaissance des besoins locaux et des particularités géographiques, structurelles et culturelles, les sociétés du Groupe sont des partenaires compétents sur place 	<ul style="list-style-type: none"> Échanges personnels Site Internet Réseaux sociaux Presse écrite locale et régionale, radio, télévision Médias spécialisés Sponsoring

3. Enjeux environnementaux pertinents

3.1 Bâtiments efficaces en énergie

En accord avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, le Groupe Burkhalter contribue à la décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois, dans le cadre de son rôle de prestataire global de services de technique du bâtiment tous corps de métier confondus et dans les domaines suivants: chauffage, froid, ventilation, climatisation, sanitaire et électrotechnique.

Les solutions de technique du bâtiment du Groupe Burkhalter influencent la température ambiante, la production d'eau chaude, la ventilation, la climatisation, la production de froid, l'éclairage et ainsi l'efficacité énergétique des bâtiments dans leur ensemble. Afin que nous puissions toujours proposer les meilleures solutions à notre clientèle, il est essentiel de toujours d'adapter aux nouvelles prescriptions légales. Le conseil

compétent concernant les solutions de technique du bâtiment efficaces en énergie joue également un rôle toujours plus important.

Dans le contexte de ses services encourageant l'exploitation de bâtiments efficaces en énergie, le Groupe Burkhalter a identifié les éléments suivants (effets positifs sur le développement durable, opportunités et un risque).

Bâtiments efficaces en énergie	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de l'Accord de Paris	Effet positif	En aval
Soutien à la décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois	Effet positif	En aval
Influence d'une électrotechnique et d'une technique du bâtiment modernes et performantes sur la température ambiante, la ventilation, la climatisation, la production de froid et l'éclairage	Effet positif	En aval
Positionnement en tant que prestataire leader de services de technique du bâtiment tous corps de métiers confondus, qui contribue à la protection du climat grâce à ses services → avantages concurrentiels et gain de nouveaux clients	Opportunité	Au sein de l'entreprise En aval
Hausse de la demande, mandats supplémentaires et nouveaux clients en raison des prescriptions légales, comme l'interdiction de chauffages fossiles au niveau cantonal	Opportunité	Au sein de l'entreprise En aval
Les services requièrent des connaissances techniques spécifiques et un savoir-faire technique qui doit toujours être d'actualité. Ces circonstances impliquent un risque de pénurie de main-d'œuvre qualifiée capable de fournir ces services.	Risque	Au sein de l'entreprise



«Grâce à une technique du bâtiment efficace en énergie, nous contribuons à la protection du climat et à l'avenir.»

Urs Domenig
CFO du Groupe Burkhalter

Objectifs et ambitions

Le Groupe Burkhalter a pour objectif de proposer à ses clients des solutions modernes, qui permettent non seulement de baisser leur facture énergétique, mais contribuent également à la protection climatique. L'entreprise poursuit donc le développement de son service de conseil en énergie et de son offre de services pour améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier. Les sociétés du Groupe peuvent définir des objectifs spécifiques en complément de l'ambition applicable à l'échelle du Groupe, à savoir la décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois. Elles peuvent ainsi se fixer comme objectif de proposer des alternatives plus efficaces en énergie, comme des pompes à chaleur ou des solutions d'éclairage qui s'activent en fonction des mouvements et de la lumière du jour.

Concepts et mesures

Responsabilités

Le CFO du Groupe Burkhalter assume la responsabilité principale de la direction du groupe spécialisé Énergie. Ce groupe est une composante du département Swiss Projects, qui propose, d'un seul tenant, des services de technique du bâtiment coordonnés de manière centralisée aux clients possédant plusieurs sites en Suisse.

Des services porteurs d'avenir

Selon l'Office fédéral de l'énergie², le parc immobilier suisse représente environ 40 % des besoins énergétiques suisses. Le Groupe Burkhalter contribue à la décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois, notamment en remplaçant les systèmes de chauffage fossiles par des systèmes utilisant des énergies renouvelables, comme des pompes à chaleur, ou en mettant en place des installations photovoltaïques. Grâce à des solutions efficaces en énergie, les clients voient leurs émissions de gaz à effet de serre diminuer et font aussi des économies en raison de la baisse de leur consommation d'énergie.

Même si le Groupe Burkhalter peut contribuer à la bonne réalisation de projets de construction efficaces en énergie grâce à ses services et à son savoir-faire, la décision de planification et de mise en œuvre incombe fondamentalement aux clients. Cela limite le rôle de l'entreprise dans la réalisation de mesures de décarbonation. Le principal levier d'influence réside actuellement dans le conseil.

Des transferts de connaissances pour favoriser les bâtiments efficaces en énergie

Les transferts de connaissances permettent au Groupe Burkhalter de garantir la réalisation d'une gamme étendue de services efficaces en énergie par son personnel. Grâce aux échanges réguliers au sein des groupes spécialisés, l'entreprise reste à la pointe de la technique et se tient informée des exigences légales.

La gestion du savoir du Groupe Burkhalter englobe la technique du bâtiment traditionnelle et celle orientée vers l'avenir. Le partage de connaissances techniques (en vue de l'installation de solutions modernes de technique du bâtiment respectueuses de l'environnement) ainsi que l'encouragement du transfert des connaissances entre les sociétés du Groupe et les domaines spécialisés se déroulent au moyen de formations et d'ateliers. Nous citerons ici les rencontres des groupes spécialisés, qui jouent un rôle majeur dans la capacité de l'entreprise à rester à la pointe de la technique et à proposer des solutions innovantes à sa clientèle.

Depuis 2024, le groupe spécialisé Énergie joue un rôle central dans le transfert de connaissances concernant les bâtiments efficaces en énergie. Il se compose de chef/fes de projet du département Swiss Projects et de chef/fes de projet de différents corps de métier des sociétés du Groupe. C'est dans ce cercle que ses membres discutent de projets en rapport avec l'efficacité énergétique et conçoivent de nouveaux services potentiels. Les membres des groupes spécialisés sont également responsables de l'analyse des données, de l'identification des économies d'énergie potentielles des bâtiments et du conseil à la clientèle concernant l'efficacité énergétique. Le groupe spécialisé Énergie joue également le rôle

de prestataire de service pour les sociétés du Groupe dès lors que ces dernières ont besoin de son soutien dans les domaines du conseil ou de la planification des projets.

Optimiser les processus de construction grâce aux processus numériques

Dans le cadre de projet d'envergure, le Groupe Burkhalter recourt de plus en plus à la modélisation des informations des bâtiments (Building Information Modeling – BIM) afin d'optimiser et de moderniser ses processus de construction. La méthode BIM permet la saisie et la coordination numériques des données des bâtiments, y compris la simulation de la consommation d'énergie tout au long de leur cycle de vie. Elle améliore l'identification précoce de faiblesses potentielles et permet l'intégration de systèmes techniques. Un autre point fort réside dans l'intégration de systèmes automatisés pour le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'éclairage afin de piloter efficacement l'exploitation. La planification numérique avec la méthode BIM simplifie la coordination de ces systèmes et contribue ainsi à l'optimisation de la consommation d'énergie.

Dans le cadre de la mise en œuvre, l'entreprise recourt de plus en plus à l'approche dite «BIM Light», qui applique des aspects partiels de la méthode BIM2Field, et teste, pour des projets pilotes, des solutions «Common Data Environment (CDE)» basées sur le cloud afin de simplifier la collaboration et la gestion des données. La coordination centralisée des données réduit les erreurs de planification, ce qui minimise l'utilisation des matériaux, le travail de transport et donc les pertes d'énergie associées. La coordination plus précise des corps de métier permet un dimensionnement et une intégration optimaux des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'électrotechnique, ce qui réduit les besoins énergétiques pendant l'exploitation. Il est possible d'utiliser les données BIM pour des simulations énergétiques afin d'optimiser l'enveloppe des bâtiments et les installations dès la phase de planification. En outre, la documentation basée sur le cloud facilite une exploitation et une maintenance tenant compte du cycle de vie, ce qui permet ainsi des économies d'énergie à long terme.

² <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/efficacite/batiments.html>

Évolution pendant l'exercice sous revue

Membre d'aeesuisse

Depuis l'année de reporting, le Groupe Burkhalter est membre d'aeesuisse, association faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique qui s'engage pour une politique énergétique et climatique et durable. Le Groupe siège également à son comité directeur. Par l'intermédiaire de son groupe spécialisé Énergie, le Groupe Burkhalter est représenté au sein du groupe professionnel Bâtiment d'aeesuisse (spécialisé entre autres dans l'efficacité énergétique). Ce groupe professionnel regroupe les intérêts des membres d'aeesuisse actifs dans le domaine du bâtiment et de la construction. Il élabore des bases et des positions sur les affaires pertinentes au niveau de la Confédération et des cantons.

Les exigences réglementaires étendent les services

En 2025, la norme sur les installations à basse tension a été révisée afin de tenir compte des exigences inhérentes à un approvisionnement énergétique durable. Le nouveau chapitre «Installations électriques du prosumateur» traite de dispositifs comme des installations photovoltaïques associant accumulateur et consommation propre, qui produisent et consomment de l'électricité. Ces nouvelles exigences renforcent le besoin de fourniture de services par le Groupe Burkhalter. En association avec une automatisation moderne des bâtiments, il en résulte une approche globale optimisant les besoins énergétiques, réduisant les émissions de CO₂ et tenant compte des exigences applicables aux bâtiments durables efficaces en énergie.

Une mallette de mesure pour l'optimisation énergétique des bâtiments

En 2024, le groupe spécialisé Énergie a créé une «mallette de mesure», qui est utilisée dans les écoles, les bâtiments administratifs/industriels, les hôtels et les complexes résidentiels. Il s'agit d'un système de mesure grâce auquel les spécialistes du Groupe Burkhalter peuvent mesurer divers indicateurs en rapport avec la climatisation et l'énergie dans les bâtiments.

Ces données de base permettent d'identifier les optimisations énergétiques futures, comme des adaptations de la puissance de chauffage. Cette mallette de mesure peut être utilisée à la demande du client pour les installations de chauffage, de ventilation et de réfrigération. En 2025, la mallette de mesure a été mise à la disposition de deux autres sociétés du Groupe afin de mener des tests intensifs. Le Groupe Burkhalter met en œuvre en continu les adaptations identifiées pendant la phase de test afin de pouvoir déployer la mallette de mesure dans d'autres sociétés du Groupe dès 2026 et de contribuer ainsi à des bâtiments efficaces en énergie.

Extension des activités du groupe spécialisé Énergie

Le groupe spécialisé Énergie permet la mise en œuvre de nouveaux projets dans le domaine des bâtiments efficaces en énergie. Le département Swiss Projects fait avancer cette prestation de service et la présente à des clients (potentiels). Afin de conseiller la clientèle de manière encore plus compétente, les participants de divers groupes spécialisés ont élaboré de nouvelles approches dans le domaine des économies d'énergie.

Application de la méthode BIM dans le cadre d'un projet d'assainissement

Pour la première fois, un groupe d'œuvre Planification issu de plusieurs sociétés du Groupe a été constitué pour la technique du bâtiment et les corps de métier pertinents. La collaboration via un «Common Data Environment (CDE)» joue ici un rôle essentiel. Elle permet d'échanger les informations nécessaires de manière structurée et de définir des solutions coordonnées correctement sur le plan technique dès la phase de planification.

La méthode BIM encourage une coordination précise de tous les corps de métier et jette les bases d'une mise en œuvre placée sous le signe de l'efficacité énergétique: les installations de chauffage, de ventilation et de réfrigération peuvent être dimensionnées en fonction des besoins. Les connaissances acquises sont partagées à l'échelle du groupe afin d'organiser les futurs projets dans une logique de préservation des ressources.

L'électrotechnique dans le cadre du projet HORTUS

Dans le cadre du projet HORTUS, un bâtiment a été réalisé au sein du campus principal du Switzerland Innovation Park Basel Area à Allschwil (BL). Ce bâtiment associe architecture, technologie et économie circulaire dans un concept global d'avenir. La société du Groupe K. Schweizer AG à Bâle a été chargée des travaux d'installation électrotechniques dans le bâtiment House of Research, Technology, Utopia and Sustainability. La gamme des travaux s'est étendue des installations électriques et de communication aux systèmes de sûreté et sécurité comme les systèmes d'énergie et d'éclairage, les raccordements aux systèmes CVC, les détecteurs d'incendie et les systèmes de sécurité, les contrôles d'accès et les infrastructures de fibre optique et de communication, en passant par la technique d'automatisation et la mise en place de machines et d'installations.

L'efficacité énergétique fait partie intégrante de la planification, de la mise en œuvre et de l'exploitation du projet HORTUS. Elle est le fruit d'une étroite coordination entre structure du bâtiment, physique de la construction, installations techniques et électrotechnique et résulte d'une interprétation cohérente des systèmes pour une exploitation optimisée préservant les ressources. La surveillance systématique de la consommation d'énergie garantit l'efficacité énergétique sur le long terme.

Travaux d'extension de Mühle Grüşch

Les travaux d'extension de Mühle Grüşch (GR) ont donné naissance à un ensemble résidentiel d'avenir qui répond à des normes écologiques strictes. La société du Groupe Willi Gebäudetechnik AG a soumis un concept CVCS global qui tient compte de l'efficacité énergétique et de la préservation des ressources. Le concept a mis l'accent sur l'intégration d'un système de pompe à chaleur performant et d'un système de ventilation avec récupération de chaleur permettant une qualité de l'air élevée tout en minimisant la consommation d'énergie. Dans le domaine sanitaire, on a eu recours à des robinetteries économes en eau, des composants certifiés ECO et une installation facilitant la déconstruction pour permettre un recyclage par type dans le sens d'une construction circulaire.



Alimentation en chaleur chez Stadler

Avec le concours des sociétés du Groupe Burkhalter Böttschi AG et Ospelt Haustechnik AG, Stadler Rail AG a transformé son système d'alimentation en chaleur à Bussnang (TG) pour le faire passer à l'ère de l'efficacité énergétique. La chaudière à gaz, qui avait fait son temps, a été remplacée par une pompe à chaleur air-eau performante, qui alimente aujourd'hui deux centrales de chauffage et réduit sensiblement le besoin en énergies fossiles. Des passages de conduite optimisés et des refroidisseurs efficaces améliorent en outre les performances du système. Cette modernisation montre comme l'alimentation en chaleur industrielle peut être conçue aujourd'hui dans une optique d'économies d'énergie.

Indicateurs de performance

Le Groupe Burkhalter contribue à la décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois, notamment en mettant en place des installations photovoltaïques chez ses clients ou en remplaçant les systèmes de chauffage fossiles par des systèmes utilisant des énergies renouvelables, comme des pompes à chaleur. Le tableau suivant indique le nombre d'installations efficaces en énergie mises en place dans le cadre de projets de la clientèle. Les chiffres, dont certains sont en baisse fin 2025 par rapport à fin 2024, sont liés à une date de référence et s'expliquent par des variations du marché.

Nombre d'installations pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le cadre des projets de la clientèle	2024	2025
Électrotechnique		
Installations photovoltaïques		
Onduleurs*	2 797	2 460
Panneaux solaires*	17 328	19 489
Électromobilité		
Bornes de recharge*	2 016	1 843
CVCS		
Chauffage		
Pompes à chaleur*	624	594

* Les chiffres se réfèrent aux produits obtenus via des partenaires contractuels³.

** Les chiffres se réfèrent aux pompes à chaleur obtenues auprès de tous les fournisseurs

³ Le terme partenaire contractuel désigne les quelque 200 fournisseurs du Groupe Burkhalter qui mettent à disposition environ 80 % du matériel à mettre en œuvre et qui font donc partie, à ce titre, des fournisseurs les plus importants en termes stratégiques. Des accords-cadres sont conclus avec ces fournisseurs. Le [chapitre 5.2 Achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement](#) propose des informations détaillées à ce sujet.

3.2 Énergie et gaz à effet de serre

Dans le cadre de la décarbonation du parc immobilier suisse et liechtensteinois, le Groupe Burkhalter soutient sa clientèle en lui proposant des solutions efficaces en énergie. En parallèle, l'entreprise s'efforce de déterminer et de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre ainsi que celles générées par sa chaîne de création de valeur. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'électrification progressive de sa flotte de véhicules et le renforcement des échanges (supplier engagement) avec ses principaux fournisseurs, en l'occurrence ses partenaires contractuels⁴.

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe Burkhalter (scopes 1 et 2) sont principalement issues de la consommation de carburant de la flotte de véhicules et, dans une moindre mesure, des besoins énergétiques des bâtiments sur les sites de l'entreprise. Les émissions de gaz à effet de serre au niveau de la chaîne de création de valeur (scope 3) en amont et en aval sont bien plus élevées (scope 3). Selon l'évaluation des données de base élaborées jusqu'à présent, la catégorie 1 (achats de produits et de services) en représente la majeure partie⁵.

À ces effets sur le climat viennent s'opposer les services du Groupe Burkhalter dans les domaines du chauffage et du froid,

de la ventilation et de la climatisation, du sanitaire et de l'électrotechnique, qui améliorent l'efficacité énergétique et font progresser la décarbonation des bâtiments des clients. En particulier, le remplacement de chauffages fossiles ou la mise en place d'installations photovoltaïques soutiennent la clientèle dans la réalisation de ses objectifs climatiques. Voir aussi à ce propos le [chapitre 3.1 Bâtiments efficaces en énergie](#).

Le tableau suivant résume les effets causés sur le climat en raison des activités commerciales et de la chaîne de création de valeur du Groupe Burkhalter. Le [chapitre 6. Reporting climatique conforme aux exigences de la TCFD](#) présente les principaux risques et opportunités liés au climat.

Énergie et gaz à effet de serre	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
Services comme la mise en place d'installations photovoltaïques ou de chauffages fonctionnant avec des énergies renouvelables	Effet positif	En aval
Majeure partie des émissions de gaz à effet de serre dans le scope 3, catégorie 1 (achats de produits et de services) et catégorie 11 (usage/utilisation des produits et services vendus) ²	Effet négatif	En amont En aval
Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise générées par la flotte de véhicules (> 90 %) et les bâtiments (<10 %)	Effet négatif	Au sein de l'entreprise

⁴ Le terme partenaire contractuel désigne les quelque 200 fournisseurs du Groupe Burkhalter qui mettent à disposition environ 80 % du matériel à mettre en œuvre et qui font donc partie, à ce titre, des fournisseurs les plus importants en termes stratégiques. Des accords-cadres sont conclus avec ces fournisseurs. Le [chapitre 5.2 Achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement](#) propose des informations détaillées à ce sujet.

⁵ Sur la base du modèle d'affaires du Groupe Burkhalter, nous supposons que l'utilisation des produits vendus (catégorie 11) peut également générer des émissions de gaz à effet de serre significatives dans la chaîne de création de valeur du Groupe Burkhalter. Toutefois, les données actuelles ne permettent pas encore de recueillir des informations sur cette catégorie avec une qualité suffisante. Des analyses systématiques seront menées à l'avenir.

Objectifs et ambitions

La stratégie climatique du Groupe Burkhalter priorise les concepts suivants pour les prochaines années:

1. Conversion de la flotte de véhicules à l'électrique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise
2. Intensification des échanges (engagement dialog) avec les partenaires contractuels afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de création de valeur en amont
3. Identification d'autres sources d'émissions de gaz à effet de serre et des potentiels de réduction des émissions dans l'ensemble de la chaîne de création de valeur

L'entreprise définit les objectifs climatiques suivants:

- Le Groupe Burkhalter se fixe comme objectif, d'ici à fin 2028, de convertir à l'électrique environ deux tiers des véhicules mis à la disposition des cadres (véhicules des directrices/directeurs et des chef/fes de projet), soit 67 % ou 400 véhicules sur 600.
- Le Groupe Burkhalter se fixe comme objectif, d'ici 2030, que plus de 50 % de ses partenaires contractuels définissent des objectifs climatiques ambitieux (par rapport aux émissions de scope 3, catégorie 1).

Concepts et mesures

Responsabilités

La direction du Groupe Burkhalter est responsable de l'engagement du Groupe en faveur de la protection du climat. Elle définit des objectifs que le Conseil d'administration approuve ensuite. La planification et la mise en œuvre de l'objectif pour la flotte et les fournisseurs sont confiées au responsable des achats et de la gestion de la flotte. Au sein des sociétés du Groupe, les directrices et directeurs appliquent les mesures de protection du climat. Le [chapitre 6. Reporting climatique conforme aux exigences de la TCFD](#) explique les structures de gouvernance pour les questions climatiques.

Directives et systèmes de gestion

Dans son code de conduite, le Groupe Burkhalter définit les conditions-cadres applicables à l'échelle du Groupe en ma-

tière de protection du climat et de l'environnement. Tous les collaborateurs et collaboratrices sont tenus, dans la mesure du possible, de minimiser les effets négatifs éventuels sur l'environnement. L'entreprise soutient l'utilisation des énergies renouvelables, encourage l'économie circulaire et s'efforce de faire un usage responsable et précautionneux des ressources. Dans le cadre de ses activités et décisions, le Groupe Burkhalter tient compte de critères environnementaux et veille à ce que les produits et services répondent le mieux possible aux normes écologiques reconnues.

Pendant l'exercice sous revue, le système de management environnemental de 31 sociétés du Groupe sur 83 (soit 37 %) a reçu une certification ISO 14001 (norme internationale relative aux systèmes de management environnemental). Au total, 55 % des collaboratrices et collaborateurs des sociétés du Groupe ont travaillé en 2025 dans le cadre d'un système de management environnemental certifié.

Engagement en faveur de la protection du climat dans l'entreprise et limitations

La plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (scope 1-2: 9964 tCO₂e) est due à la flotte de véhicules (environ 92 %). Les véhicules classiques dotés d'un moteur à combustion représentent le principal type de motorisation de la flotte du Groupe Burkhalter. Pendant l'exercice sous revue, la part des véhicules électriques a néanmoins fortement progressé par rapport à l'année précédente (+117 % env.). Cette hausse s'inscrit dans la tendance générale⁶ observée ces dernières années au niveau de l'électromobilité sur le marché automobile suisse (part de marché en 2025: 22.8 % contre env. 1.0 % en 2015).

En 2023, le Groupe Burkhalter s'était fixé comme objectif de remplacer d'ici la fin 2025 la moitié des véhicules mis à la disposition des cadres par leurs équivalents électriques. Fin 2023, on comptait 173 véhicules électriques sur environ 400 véhicules au total (soit 44 %). Fin 2025, cette part était passée à 50 % (300 véhicules électriques sur environ 600

véhicules au total). En tenant compte de la croissance de la flotte, qui est passée de 400 véhicules en 2023 à 600 en 2025, l'objectif a donc été atteint.

Pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter a réalisé plusieurs analyses de faisabilité et divers calculs concernant le passage de sa flotte de véhicules à l'électrique. Pour réussir cette conversion, les collaboratrices et collaborateurs doivent pouvoir charger leur véhicule électrique chez eux et dépendent du développement de l'infrastructure nécessaire, en particulier dans les logements locatifs. En parallèle, il convient de développer en conséquence l'infrastructure de charge dans les villes, sur les autoroutes et en particulier à la campagne. Alors que la conversion à l'électrique des véhicules mis à la disposition des cadres est déjà bien engagée au sein du Groupe Burkhalter, cette conversion pour les véhicules utilitaires et de service se montre plus complexe. En effet, ces véhicules doivent supporter une certaine charge utile et l'offre correspondante de véhicules électriques est actuellement limitée. Dans le même temps, la disponibilité des véhicules électriques mis à la disposition du personnel de montage doit s'améliorer.

Les bâtiments sur les sites de l'entreprise (chauffage, combustibles, électricité) représentent la deuxième source des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Burkhalter, soit environ 8 % des émissions du scope 1 et 2. Comme les sociétés du Groupe louent pour la plupart les locaux qu'elles occupent, la marge de manœuvre concernant la baisse de la consommation de chaleur et de froid est limitée.

La stratégie climatique du Groupe Burkhalter prévoit les mesures suivantes en tant que composantes du plan de transition climatique:

1. Élargissement du bilan environnemental des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de création de valeur (scope 3). Pendant les prochaines années, le Groupe Burkhalter entend analyser de manière détaillée d'autres sources

d'émissions dans sa chaîne de création de valeur afin d'avoir une vue d'ensemble plus complète des incidences environnementales en amont et en aval liées à son activité commerciale.

2. Passage de la flotte de véhicules à des motorisations performantes générant peu d'émissions (en particulier les motorisations électriques). Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par l'utilisation des véhicules, le Groupe Burkhalter aspire à convertir sa flotte progressivement. À la fin de l'exercice sous revue, les véhicules électriques et les véhicules hybrides représentaient respectivement environ 6-7 % et 1-2 % de tous les véhicules utilisés. Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter prévoit de fixer un objectif quantitatif en 2026.

3. Amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites d'exploitation et décarbonation des sources d'énergie utilisées:

- optimisation de la ventilation, des systèmes de refroidissement, du chauffage et de l'enveloppe de nos propres bâtiments;
- recours à l'automatisation des bâtiments (interaction optimale de la technique du bâtiment);
- optimisation des achats d'électricité en mettant l'accent sur l'électricité bas carbone (électricité renouvelable ou d'origine nucléaire);
- mise en place d'installations photovoltaïques sur les sites de l'entreprise.

4. Augmentation de la part des fournisseurs ayant des objectifs climatiques ambitieux afin de réduire à long terme les émissions de la chaîne de création de valeur en amont (scope 3, catégorie 1). Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en amont de sa chaîne de création de valeur, le Groupe Burkhalter compte sur l'engagement de ses fournisseurs et prestataires de service (partenaires contractuels).

⁶ Voir l'étude suivante www.stromzeit.ch/blog/energiewende-6/elektromobilitat-schweiz-2025-uber-5-prozent-250-000-fahrzeuge-62-akzeptanz-kostenvorteile-tco-bei-elektroautos-754

Certains des principaux partenaires contractuels de l'année précédente (2024) avaient déjà défini des objectifs pour l'exercice sous revue et qui ont été validés par la Science-Based Targets initiative (SBTi). Conformément à une évaluation (basée sur les dépenses) des émissions en amont liées aux livraisons des produits des partenaires contractuels (2024: env. 70 700 tCO₂e, 2025: env. 70 600 tCO₂e), plus d'un tiers de ces émissions de gaz à effet de serre peuvent déjà être attribuées à des fournisseurs appliquant des objectifs basés sur la science. Le Groupe Burkhalter prévoit de renforcer les échanges avec ses partenaires contractuels. Il aspire en outre à ce que d'autres partenaires se fixent des objectifs ambitieux pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et souhaite la poursuite des objectifs actuels validés. Ainsi, le Groupe Burkhalter souhaite que la majorité des émissions en rapport avec ses partenaires contractuels fasse l'objet de stratégies de réduction ambitieuses à l'horizon 2030.

Évolution pendant l'exercice sous revue

Saisie des émissions en amont de la chaîne de création de valeur (scope 3)

Pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter a saisi de manière systématique les émissions de gaz à effet de serre liées aux marchandises achetées (scope 3, catégorie 1, achats de produits et de services). Le calcul s'appuie sur une méthode basée sur les dépenses, qui se fonde elle-même sur des benchmarks sectoriels pour les facteurs d'émission et sur les valeurs monétaires des achats pour chaque fournisseur. En outre, l'entreprise a vérifié la pertinence des émissions dans les catégories 3 (Activités liées aux combustibles et à l'énergie), 5 (Déchets générés par les opérations) et 7 (Trajets domicile-travail des employés). Pour calculer les émissions de la catégorie 7, le Groupe Burkhalter a utilisé les données statistiques des pendulaires de l'Office fédéral de la statistique.

Partant de l'analyse réalisée en 2025, la mise à disposition des marchandises (catégorie 1) s'est avérée être la première source actuelle d'émissions de la chaîne de création de valeur. Elle dépasse sensiblement les propres émissions de l'entreprise (scope 1 et 2), alors que les émissions de la catégorie 3 (Activités liées aux combustibles et à l'énergie, non incluses dans le scope 1 et 2) et de la catégorie 7 (Trajets domicile-travail des employés) jouent un rôle secondaire et présentent des valeurs comparables. Par rapport aux autres sources d'émissions, la catégorie 5 (Déchets générés par les opérations) a été identifiée comme étant peu importante.

Le Groupe Burkhalter a en outre lancé d'autres mesures dans le cadre du renforcement des échanges avec ses partenaires contractuels (supplier engagement dialog). À l'occasion d'une étude préliminaire de la situation de départ, nous avons déterminé pour l'année 2024 la part des partenaires contractuels qui poursuit déjà des objectifs climatiques validés par la Science Based Targets initiative (SBTi). Parmi les fournisseurs les plus importants (représentant environ 69 % des charges de matériel), plus d'un tiers (mesuré en termes d'émissions générées) poursuivait déjà des objectifs climatiques conformes à la SBTi. Par ailleurs, le Groupe Burkhalter a mené avec sept partenaires contractuels des entretiens portant sur leur engagement actuel et futur en faveur de la protection du climat. Ces entretiens ont également débouché sur une perspective d'intégration des données spécifiques aux produits afin de déterminer les émissions de la chaîne d'approvisionnement en 2026.



«Pour nous, la protection du climat passe par une mobilité à faibles émissions et des chaînes d'approvisionnement équitables, en étroite collaboration avec nos partenaires contractuels.»

Matthias Gubler

Responsable des achats / de la gestion de la flotte du Groupe

Indicateurs de performance

Consommation d'énergie (GRI 302-1)

	Unité	2024	en %	2025	en %
Chaleur et carburants	MWh	34 777	89 %	39 914	89 %
Stationnaire ⁽¹⁾	MWh	3 200	8 %	3 198	7 %
Gaz naturel	MWh	1 803	5 %	1 669	4 %
Fioul	MWh	951	2 %	948	2 %
Chaleur à distance	MWh	445	1 %	581	1 %
Mobile ⁽²⁾	MWh	31 577	81 %	36 716	82 %
Essence	MWh	7 538	19 %	8 573	19 %
Diesel	MWh	23 955	62 %	27 581	62 %
Électricité ⁽³⁾	MWh	83	0 %	561	1 %
Électricité ⁽³⁾	MWh	4 101	11 %	4 865	11 %
Consommation d'énergie	MWh	38 877	100 %	44 779	100 %

⁽¹⁾ En raison de l'hétérogénéité des contrats de location des bâtiments d'entreprise au sein du Groupe et de la disponibilité très contrastée de données qui en résulte, 55 sociétés du Groupe sur 83 ont pu être prises en compte pour le bilan de chaleur en 2025. Le bilan électrique a pu être déterminé pour 80 sociétés du Groupe sur 83.

⁽²⁾ Les besoins en énergie liés à la consommation de carburant et d'électricité sont plus élevés qu'en 2024 en raison de la croissance du parc de véhicules et d'une base de données élargie.

⁽³⁾ Exclut l'électricité consommée avec les cartes de recharge des véhicules électriques en 2024. Pour 2025, la consommation d'électricité des voitures électriques a été extrapolée sur la base du kilométrage moyen.

Émissions de gaz à effet de serre scope 1, scope 2, scope 3 (GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3)

	Unité	2024	en %	2025	en %
Émissions scope 1	tCO₂eq	8 560	98 %	9 693	97 %
Combustibles	tCO ₂ eq	570	7 %	547	5 %
Transport/carburant ⁽¹⁾	tCO ₂ eq	7 990	92 %	9 145	92 %
Émissions scope 2 (market-based) ⁽²⁾	tCO₂eq	156	2 %	272	3 %
Émissions scope 2 (location based)	tCO ₂ eq	494	6 %	617	6 %
Électricité (market-based) ⁽²⁾	tCO ₂ eq	156	2 %	272	3 %
Électricité (location-based) ⁽³⁾	tCO ₂ eq	436	5 %	542	5 %
Chaleur à distance (market-based) ⁽⁴⁾	tCO ₂ eq	0	0 %	0	0 %
Chaleur à distance (location-based) ⁽⁴⁾	tCO ₂ eq	58	1 %	75	1 %
Émissions de CO₂ (scope 1+2) ⁽¹⁾	tCO₂eq	8 716	100 %	9 964	100 %
Émissions scope 3	tCO₂eq	90 100	100 %	91 400	100 %
Cat. 1 – Achats de produits et de services ⁽⁵⁾	tCO ₂ eq	85 000	94 %	86 000	94 %
Cat. 3 – Activités liées aux combustibles et à l'énergie	tCO ₂ eq	2 300	3 %	2 600	3 %
Cat. 7 – Trajets domicile-travail des employés	tCO ₂ eq	2 800	3 %	2 800	3 %

⁽¹⁾ Les émissions liées à la consommation de carburant en 2025 sont plus élevées qu'en 2024 en raison de la croissance du parc de véhicules et d'une base de données élargie.

⁽²⁾ La part des émissions scope 2 est établie ici au moyen de la méthode «market-based». Selon la méthode «location-based», la valeur pour 2025 s'établit à 10 310 tCO₂e (scope 1 + 2). Les sources non fossiles (énergie hydraulique, solaire, éolienne, nucléaire) ont été prises en compte, pour la méthode «market-based», avec un facteur d'émission direct de 0 gCO₂eq/kWh. Les sources non spécifiées (autres) ont été évaluées avec le facteur «location-based», les sources d'énergies fossiles, avec les émissions directes, selon ecoinvent v3.10 (IPCC 2021, cut-off).

⁽³⁾ La méthode «location-based» est fondée sur le mix de consommation électrique du rapport sur l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme 2025 de l'Office fédéral de l'énergie; le résultat obtenu est de 111 gCO₂eq/kWh.

⁽⁴⁾ La consommation de chaleur à distance s'inscrit à zéro émission selon la méthode «market-based», étant donné que les sources auprès desquelles le Groupe s'approvisionne utilisent des combustibles biogènes (centrales à copeaux de bois). Selon la méthode «location-based», le facteur utilisé pour le réseau suisse de chaleur à distance est issu des «émissions de gaz à effet de serre des mix d'électricité et de chaleur à distance (Suisse) selon le GHG Protocol, treeze, 2017. La valeur correspondante s'établit à 129.9 gCO₂eq/kWh.

⁽⁵⁾ À l'aide d'une méthode de calcul basée sur les dépenses, le Groupe Burkhalter a évalué les émissions de la chaîne d'approvisionnement liées aux achats de marchandises auprès de ses partenaires contractuels. Cette estimation a été ensuite extrapolée pour l'ensemble des charges de matériel du Groupe. Ce premier calcul des émissions de la chaîne d'approvisionnement ne tient pas compte des charges liées aux services achetés.

3.3 Matériaux, matières et déchets

Le Groupe Burkhalter mise sur une gestion responsable des matériaux, matières et déchets. Il applique les lois environnementales suisses en vigueur. Membre de l'initiative Swiss Plastic Pipe Recycling (SPPR), il s'engage en faveur de la mise en place d'un système de reprise et de recyclage des tuyaux en plastique et des éléments de conduites dans toute la Suisse.

Eu égard à cet enjeu, l'influence écologique du Groupe Burkhalter réside principalement dans l'élimination correcte des matériaux et le respect des lois et ordonnances environnementales pertinentes, comme la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance sur les déchets (OLED). Dans la mesure du possible, l'entreprise conserve les matériaux résiduels comme les tubes en plastique, les conduites en acier chromé ou les emballages en vue de leur

recyclage et réduit donc ses déchets. Du fait des exigences de la clientèle, l'engagement en faveur de cycles fermés pour les matériaux gagne constamment en importance et constitue ainsi une opportunité pour les appels à projets publics.

Le tableau suivant présente les autres répercussions, opportunités et risques en rapport avec les matériaux, les matières et les déchets.

Matériaux, matières et déchets	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
Membre de l'initiative Swiss Plastic Pipe Recycling (SPPR) visant à promouvoir un système de reprise des tubes en plastique à l'échelle de la Suisse	Effet positif Opportunité	Au sein de l'entreprise
Le positionnement actif pour la promotion d'une économie circulaire dans la branche permet une perception positive de l'entreprise par les parties prenantes (clients p. ex.) et apporte des avantages concurrentiels et en termes d'image.	Opportunité	Au sein de l'entreprise En aval
Les déchets issus des matériaux dépendent étroitement des corps de métier et des projets, ce qui complique la gestion systématique des déchets et des matières.	Risque	Au sein de l'entreprise
Risques de réputation en cas d'engagement insuffisant en faveur de l'économie circulaire	Risque	Au sein de l'entreprise
Le non-respect des prescriptions environnementales en matière d'élimination des déchets peut avoir des conséquences juridiques, entraîner des pertes financières et porter atteinte à la réputation de l'entreprise.	Risque	Au sein de l'entreprise



Objectifs et ambitions

Pendant l'exercice sous revue, 31 sociétés du Groupe sur 83 (soit 37 %) bénéficient d'une certification ISO 14001 (voir la [vue d'ensemble des certifications ISO au chapitre 10](#)). D'ici à fin 2026, trois autres sociétés du Groupe seront certifiées selon la norme ISO 14001.

Concepts et mesures

Responsabilités

Les directions des sociétés du Groupe garantissent que leurs collaboratrices et collaborateurs respectent les lois applicables en rapport avec la gestion des matériaux, des matières et des déchets, tant pendant la préparation du travail que sur les chantiers. La personne responsable de la gestion de la qualité / de l'environnement au sein du Groupe établit les concepts d'élimination, que les responsables locaux des sociétés du Groupe adaptent en fonction des corps de métier et que le personnel doit appliquer.

Prescriptions du code de conduite

Le [code de conduite](#) définit les conditions-cadres applicables à l'échelle du Groupe en matière de protection de l'environnement. Le Groupe Burkhalter s'efforce ainsi de minimiser les incidences environnementales négatives, de promouvoir l'économie circulaire et d'utiliser les ressources de manière responsable. Les collaboratrices et collaborateurs sont tenus d'éliminer les matériaux usagés dans les règles de l'art et de respecter les lois en vigueur. Par ailleurs, le code de conduite exige la prise en compte de critères environnementaux dans les activités et les processus décisionnels. Ainsi, le Groupe Burkhalter conserve p. ex., en vue de leur réutilisation, les ma-

tériaux résiduels (tuyaux en plastique, conduites en acier chromé) résultant de la préparation et de la réalisation de ses activités. Il renvoie les emballages en carton ou en plastique aux fournisseurs ou les confie en vue de leur recyclage.

Système de management environnemental

Le Groupe Burkhalter respecte les prescriptions légales, comme l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED) et garantit une gestion responsable des matériaux et des déchets. Le système de management environnemental certifié selon la norme internationale ISO 14001 permet l'application de processus standardisés dans le domaine de l'environnement. En 2025, 31 sociétés du Groupe sur 83 (soit 37 %) étaient certifiées selon la norme ISO 14001. Au total, 55 % des collaboratrices et collaborateurs des sociétés du Groupe utilisent un système de management environnemental certifié.

Concepts d'élimination

Les concepts d'élimination et de tri des matières élaborés de manière centralisée par la personne responsable de la gestion de la qualité / de l'environnement au sein du Groupe (domaines électrotechnique et CVCS) se fondent sur la norme ISO 14001. Ces concepts englobent tous les corps de métier proposés par le Groupe Burkhalter. Pour les responsables des sociétés locales du Groupe, ces concepts servent de modèles et ont vocation à être adaptés en fonction des corps de métier proposés par les sociétés concernées (voir l'éventail des prestations au chapitre [2.1 Portrait de l'entreprise](#)).

Le concept applicable aux entreprises CVCS définit une gestion correcte et conforme à la loi ainsi que le recyclage des matériaux et des déchets comme les vieux métaux, les déchets issus de l'exploitation et les matériaux de construction réutilisables. Il comporte en outre des directives concernant les déchets spéciaux apparaissant lors de travaux de transformation (antigels, fluides frigorigènes p. ex.) ainsi que des instructions sur la réutilisation des matériaux sur les chantiers. Un concept analogue applicable aux entreprises d'électrotechnique définit la gestion des matériaux comme le vieux cuivre, les matériaux d'emballage et les lampes.

Participation à l'initiative Swiss Plastic Pipe Recycling (SPPR)

Membre de l'initiative Swiss Plastic Pipe Recycling (SPPR), le Groupe Burkhalter s'engage, aux côtés d'autres entreprises, à mettre en place des processus de réutilisation et de recyclage des déchets de construction en plastique, qui étaient jusqu'à présent traités comme des déchets à incinérer. L'objectif de l'initiative est de mettre en place un réseau logistique à l'échelle de la Suisse pour la reprise, la revalorisation, le recyclage et la réutilisation des tuyaux en plastique et des éléments de conduites en faveur de l'économie circulaire. Jusqu'à fin 2025, la SPPR a permis la mise en place de 47 points de collecte de tuyaux en plastique usagés et de chutes issus du génie civil, et donc l'extension du réseau de collecte en Suisse. L'initiative s'attache désormais à permettre le recyclage futur des déchets de construction en plastique issus de l'activité du bâtiment.

Le projet met en évidence qu'un cycle fonctionnel pour les matériaux passe obligatoirement par une collaboration entre les entreprises d'élimination et la branche de la construction/ de la technique du bâtiment, et requiert des conditions-cadres politiques appropriées.

Recyclage et réutilisation (GRI 306-1, GRI 306-2)

Chaque année, le Groupe Burkhalter achète plus de 100 000 produits et composants auprès de fournisseurs suisses. S'agissant de l'électrotechnique, les chemins de câbles (métaux), les câbles et fils (cuivre), les interrupteurs et prises, les tuyaux en plastique et appareils d'éclairage comptent parmi les produits les plus utilisés. Dans le domaine CVCS, les tuyaux en plastique et en métal, les conduits de ventilation en tôle d'acier galvanisée, les appareils sanitaires, les installations de ventilation, les conduites en acier chromé (nickel, acier) et les pompes à chaleur figurent parmi les principaux composants. Le Groupe Burkhalter veille à éviter le matériel excédentaire ou commandé erronément, et donc à minimiser les retours aux fournisseurs. Les collaboratrices et collaborateurs respectent les directives du code de conduite en réduisant les chutes et en conservant les matériaux résiduels en vue d'une réutilisation ultérieure.

À l'échelle du Groupe, on trouve ainsi divers composants et matières: cuivre, aluminium, fer, tôle d'acier galvanisée, acier chromé, laiton, tuyaux en plastique, porcelaine, tubes d'éclairage, gros appareils et matériaux d'emballage comme le polystyrène, le bois, le carton et le plastique. Les types de matériaux/composants dépendent étroitement des corps de métier et des projets. En cas d'assainissement, la déconstruction d'un bâtiment ancien peut p. ex. révéler la présence de matériaux d'isolation ou de protection incendie contenant de l'amiante, qui doit être éliminée dans les règles. En revanche, en cas de nouvelle construction ou de transformation, les matières ne posent généralement pas de danger. Elles comprennent des emballages en carton et en plastique, ainsi que des chutes de câbles, des tuyaux en plastique ou des métaux.

Les sociétés du Groupe sont responsables de l'élimination appropriée des matières. Cette opération obéit à des concepts d'élimination spécifiques aux corps de métier, qui réglementent la gestion des déchets sur les chantiers (exécution des travaux), dans les ateliers et entrepôts de stockage (préparation du travail) ainsi que dans les bureaux. Les chutes et les matières spécifiques aux corps de métier sont triées et collectées dans des conditionnements prévus à cet effet et

marqués conformément aux exigences des prestataires chargés de l'élimination. En présence d'un concept général de gestion des déchets de chantier, les matières sont éliminées à l'aide de bacs mis à disposition sur les chantiers, puis récupérées et traitées par des entreprises spécialisées.

Planification numérique pour une utilisation efficace des matériaux

Burkhalter Services SA soutient les sociétés du Groupe dans le cadre de la réalisation des projets appliquant la méthode BIM2Field. La planification numérique (BIM) permet une utilisation sur mesure des matériaux pour la technique du bâtiment, p. ex. en cas de préfabrication de tubes et de montage sur les chantiers. Les modèles 3D permettent de réduire les chutes, d'utiliser les matériaux avec précision et de minimiser les erreurs de planification. Burkhalter Services SA étend régulièrement le champ d'application de la méthode BIM2Field en intégrant d'autres sociétés du Groupe et différents domaines de la technique du bâtiment. Pour en savoir plus sur la planification numérique, se reporter au [chapitre 3.1 Bâtiments efficaces en énergie](#).

Préservation des ressources à l'aide d'imprimantes 3D

La société électrotechnique Schachenmann + Co. AG, basée à Bâle, fabrique des pièces de rechange devenues introuvables à l'aide d'une imprimante 3D. Il peut s'agir d'éléments complets ou de composants, comme des couvercles ou des boîtiers. Ce service permet d'allonger la durée de vie des équipements électriques des installations et réduit le besoin de remplacer des installations complètes. Cela diminue en outre les besoins en matériel et préserve les ressources. L'offre est non seulement appréciée par le client, mais est aussi utilisée de plus en plus par d'autres sociétés du Groupe Burkhalter.

Évolution pendant l'exercice sous revue

Poursuite de la participation à l'initiative SPPR

Pendant l'exercice sous revue, l'initiative Swiss Plastic Pipe Recycling (SPPR), dont le Groupe Burkhalter est l'un des membres, a réalisé d'autres analyses de faisabilité concernant la reprise et le recyclage des tuyaux en plastique et des chutes de tuyaux issus de l'activité du bâtiment. Ces analyses se sont concentrées sur les tuyaux des chauffages au sol et d'évacuation des eaux usées, qui se composent de plusieurs couches. Toutefois, les analyses ont révélé que la rentabilité de la collecte et du recyclage de ces types de tuyaux n'est que rarement assurée en raison des faibles volumes et des coûts logistiques élevés. En revanche, on trouve de plus grandes quantités de tuyaux issus d'activités de déconstruction, mais ils sont en partie contaminés par des substances polluantes et ne peuvent être recyclés que si les tuyaux pollués peuvent être identifiés et triés.

L'initiative prévoit d'autres activités pour relever ces défis. En outre, elle vise une collaboration avec des écoles professionnelles afin d'y mettre en place le recyclage des tuyaux en plastique et sensibiliser la main-d'œuvre qualifiée de demain aux possibilités du recyclage.

Sept sociétés du Groupe certifiées ISO 14001

Le Groupe Burkhalter applique des processus standardisés conformes aux directives du système de management environnemental ISO 14001. Pendant l'exercice sous revue, sept autres sociétés du Groupe ont reçu la certification de cette norme. À l'échelle du Groupe, 31 sociétés sur 83 (soit 37 %) ont appliqué pendant l'exercice sous revue des processus standardisés dans le domaine du management environnemental conformément à la certification ISO 14001. Au total, 55 % des collaboratrices et collaborateurs des sociétés du Groupe ont travaillé en 2025 dans le cadre d'un système de management environnemental certifié. Vous trouverez au [chapitre 10. Vue d'ensemble des certifications ISO](#) une liste des sociétés du Groupe avec les certifications correspondantes.

Indicateurs de performance

Matières et déchets générés par catégories (GRI 306-3)

	Unité	2024	en %	2025	en %
Déchets ⁽¹⁾	t	1 628	100 %	1 827	100 %
Papier	t	68	4 %	60	3 %
Plastique	t	34	2 %	58	3 %
Vieux cuivre	t	255	16 %	295	16 %
Verre	t	11	1 %	13	1 %
Bois	t	94	6 %	130	7 %
Déchets industriels	t	1 122	69 %	1 236	68 %
Déchets électriques et électroniques	t	43	3 %	35	2 %

⁽¹⁾ Les volumes indiqués couvrent les matières et déchets générés par les sociétés du Groupe. Les données de 2025 englobent 78 sociétés du Groupe sur 83. En général, la majeure partie des matières et déchets générés est éliminée sur les chantiers, raison expliquant l'absence de données.

Certifications à l'échelle du Groupe et couverture des systèmes de management environnemental (objectifs)

2024	2025	2026
ISO 14001	ISO 14001	ISO 14001
25 / 84 ^{*7} 30 %	31 / 83 ^{*8} 37 %	34 / 83 41 %

* Nombre de sociétés du Groupe et couverture en %

⁷ et ⁸ Variation par rapport à l'année précédente: -1. En raison de la fusion de la société exclean ag (certifiée ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) avec Imwinkelried Lüftung und Klima AG (également certifiée selon ces normes), le nombre des sociétés du Groupe est passé de 84 en 2024 à 83 en 2025.

4. Enjeux sociaux pertinents

4.1 Conditions de travail

Afin de fidéliser leur personnel qualifié et recruter de nouveaux talents, les sociétés du Groupe Burkhalter proposent à leurs collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail supérieures à la moyenne ainsi que des opportunités variées de carrière, de formation initiale et de formation continue. Des rapports empreints d’estime et des incitations sociales/financières renforcent l’attractivité de l’environnement de travail.

Les sociétés du Groupe Burkhalter encouragent un climat de travail collégial assorti d’opportunités de développement et proposent une large gamme de formations et d’emplois, indépendamment du sexe, de l’âge, de la nationalité ou de la situation privée. En raison de la pénurie de main-d’œuvre qua-

lifiée, le Groupe Burkhalter a plus de mal à recruter des employés qualifiés capables de réaliser des travaux exigeants. La vue d’ensemble suivante présente les autres répercussions, opportunités et risques en rapport avec le Groupe Burkhalter en sa qualité d’employeur.

Conditions de travail	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
Offre étendue de formations initiales et continues (en particulier au niveau des métiers d’apprentissage) pour le développement professionnel et privé du personnel.	Effet positif	Au sein de l’entreprise
Climat de travail valorisant et modèles de temps de travail flexibles favorisant le bien-être et un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	Effet positif	Au sein de l’entreprise
Sur les chantiers, le ton est parfois plus rude.	Effet négatif	Au sein de l’entreprise
Positionnement en tant qu’employeur attractif, engagé en faveur de conditions de travail modernes et équitables, contribuant à attirer de nouveaux employés qualifiés ainsi qu’à maintenir et renforcer la compétitivité de l’entreprise.	Opportunité	Au sein de l’entreprise
Un engagement actif en faveur de la diversité, de l’égalité des chances et d’une culture d’entreprise agréable peut avoir des effets positifs et entraîner des changements dans l’ensemble du secteur de la construction.	Opportunité	En amont Au sein de l’entreprise En aval
Pénurie de main-d’œuvre qualifiée, en particulier pour réaliser des travaux exigeants physiquement.	Risque	Au sein de l’entreprise
Les influences externes comme les phénomènes météorologiques extrêmes (en particulier la chaleur) réduisent l’attractivité et l’attrait du travail manuel sur les chantiers en plein air.	Risque	Au sein de l’entreprise



«De bonnes conditions de travail et de véritables opportunités de développement sont essentielles pour recruter et fidéliser les talents sur le long terme.»

Zeno Böhm
CEO du Groupe Burkhalter

26 métiers d'apprentissage

Nombre de métiers d'apprentissage proposés par le Groupe Burkhalter aux apprenants pour leur formation initiale.

Objectifs et ambitions

Le Groupe Burkhalter entend ramener le taux de fluctuation à 12 % à l'échelle du Groupe d'ici à fin 2030 afin de garder dans ses rangs des spécialistes chevronnés et expérimentés. Pendant l'exercice sous revue, cette valeur s'est établie à 14.5 % (année précédente: 14.5 %).

Fin 2025, 28 sociétés CVCS du Groupe (sur 33⁹) étaient membres de *suissetec*, l'association de branche pour la technique du bâtiment en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. L'adhésion permet d'obtenir la certification de «topentreprise formatrice»¹⁰. Pendant l'exercice sous revue, 13 de ces sociétés du Groupe (année précédente: 13) ont bénéficié de la certification de la plateforme topapprentissages.ch. D'ici à fin 2027, le Groupe Burkhalter a pour objectif de faire certifier les 15 sociétés CVCS restantes du Groupe.

Pendant l'exercice sous revue, 269 apprenantes et apprenants ont pris part à la procédure de qualification (PQ). Parmi eux, 167 personnes (62 %) ont décidé de travailler dans l'une des sociétés du Groupe. D'ici à 2030, l'entreprise a pour objectif de faire passer à 70 % le taux de reprise des apprenantes et apprenants ayant réussi la PQ. Nous garantissons ainsi que ce personnel qualifié reste dans l'entreprise sur le long terme et exerce son activité au sein du Groupe.

⁹ Variation par rapport à l'année précédente: -1. En raison de la fusion d'exclean ag et d'Imwinkelried Lüftung und Klima AG, le nombre des sociétés CVCS du Groupe est passé de 34 en 2024 à 33 en 2025.

¹⁰ Les entreprises bénéficiant de ce label se distinguent par la formation exemplaire qu'elles dispensent à leurs apprenantes et apprenants. Vous trouverez les critères de qualité [ici](#), dans la section «Qu'est-ce qu'une topentreprise formatrice?».

¹¹ La CCT n'est pas applicable dans les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Les relations contractuelles entre employeurs et employés sont définies au niveau cantonal.

Concepts et mesures

Responsabilités

La direction du Groupe Burkhalter définit à l'échelle du groupe les directives relatives aux conditions de travail conformément à la législation en vigueur en Suisse. Il n'existe pas de service des ressources humaines centralisé. L'administration du personnel et l'administration des salaires de Burkhalter Services SA sont compétentes dans les domaines concernant le personnel. Les directions locales mettent en œuvre les instructions de la direction générale et garantissent le respect des prescriptions et de la législation sur le travail.

Droits du travail et droits de l'homme

Comme le Groupe Burkhalter opère uniquement en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, le risque de violation des droits de l'homme est négligeable. L'entreprise respecte la législation nationale sur le travail et met en place, au travers du code de conduite, les conditions-cadres contraignantes. Afin de respecter les droits de l'homme, le Groupe Burkhalter se fonde sur les principes du Pacte mondial des Nations unies (ONU), les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises et les Conventions fondamentales de l'OIT sur les normes du travail. Le Groupe Burkhalter garantit la consultation, la liberté d'opinion, les partenariats sociaux, la participation des représentants locaux du personnel ainsi que la liberté d'association et de réunion conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Des conditions de travail modernes

Le personnel technique travaillant sur chantier est soumis aux conventions collectives de travail (CCT) de la branche suisse de l'électricité, de la branche suisse des techniques du bâtiment et de la branche suisse de l'enveloppe des bâtiments¹¹. Les CCT définissent les droits et les devoirs des employeurs et employés, les salaires minimaux légaux et les prestations de prévoyance. Dans le cadre des négociations annuelles des barèmes salariaux avec les représentants des syndicats Unia et Syna ainsi qu'avec EIT.swiss (Union Suisse des Installateurs-Électriciens, partenaire social), le Groupe Burkhalter se mobilise de manière décisive, selon ses possibilités, en faveur de la branche et de son personnel.

La CCT, la loi suisse sur le travail ainsi que le règlement du Groupe Burkhalter relatif au temps de travail et au travail supplémentaire définissent les conditions-cadres pour le temps de travail, les pauses, les heures supplémentaires et les majorations applicables en cas de travail de nuit et d'interventions d'urgence. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficiant d'une CCT ont droit, au minimum, à 24 jours de vacances par an. Si les conditions dans l'entreprise le permettent, ils bénéficient d'horaires et de modèles de travail flexibles (semaine de 4,5 jours p. ex.). Les collaboratrices et collaborateurs travaillent un peu plus chaque jour et répartissent leur temps de travail hebdomadaire sur 4,5 jours. Entre-temps, environ 30 % des sociétés du Groupe ont mis en place la semaine de 4,5 jours sur les chantiers. Les collaboratrices et collaborateurs qui ne travaillent pas sur les chantiers ne sont pas soumis à une CCT. Le personnel du domaine électrotechnique est soumis au règlement relatif aux conditions d'engagement et aux prestations sociales, qui s'inspire lui-même de la CCT de la branche suisse de l'électricité. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le domaine CVCS applique également un tel règlement.

Les personnes employées à temps plein et à temps partiel bénéficient des mêmes prestations au sein du Groupe Burkhalter. (GRI 401–2)

En fonction de la société du Groupe, les collaboratrices et collaborateurs âgés de 50 ans et plus peuvent suivre un cours externe de préparation à la retraite. Le séminaire axé sur la pratique aborde divers thèmes: assurance vieillesse et survivants (AVS), prévoyance professionnelle (LPP), aspects concernant la planification financière, l'héritage et la transmission ainsi que le bien-être et la santé.

Formation initiale et continue (GRI 404–2)

Le Groupe Burkhalter compte environ 1 000 apprenantes et apprenants. Ils peuvent faire leur choix parmi les formations initiales de 26 métiers d'apprentissage et deviendront des spécialistes qualifiés à l'issue de leur formation. Chaque année, les apprenantes et apprenants des métiers CVCS participent à une formation continue. Au début de l'apprentissage, ils reçoivent des conseils sur le passage de l'école au monde professionnel et participent à une formation de la Suva. Ils simulent la procédure de qualification pratique (PQ) pendant le cours de préparation correspondant. En outre, on leur présente les possibilités qui s'offrent à eux à l'issue de leur formation. Basés dans les cantons de Genève, Bâle-Ville, Berne, Zurich et des Grisons, cinq centres de formation de l'entreprise préparent les apprenantes et apprenants des métiers de l'électrotechnique à la procédure de qualification. En 2025, ce fut aussi le cas, pour la première fois, pour les apprenantes et apprenants des domaines du chauffage et du sanitaire pendant un camp de préparation à la PQ spécialement organisé à cet effet par Burkhalter Formation. Les apprenantes et apprenants peuvent gravir les échelons et devenir directrice ou directeur d'une société du Groupe ou encore occuper un poste au sein de la direction du Groupe Burkhalter ou du Conseil d'administration de Burkhalter Holding SA.

La promotion des connaissances techniques et l'échange de connaissances revêtent une importance stratégique pour le Groupe Burkhalter car l'exécution de mandats exigeants sur le plan technique et l'utilisation de technologies modernes requièrent un savoir-faire qui doit toujours être d'actualité. La gestion du savoir englobe la technique du bâtiment traditionnelle et celle orientée vers l'avenir, comme la méthode BIM ou les systèmes d'automatisation des bâtiments. Les formations et l'échange de connaissances dans le cadre des réunions des groupes spécialisés renforcent les compétences des collaboratrices et des collaborateurs, ce qui leur ouvre des opportunités de développement professionnelles et personnelles. Pendant les réunions des groupes spécialisés, les participants des sociétés du Groupe échangent sur divers thèmes, développent le savoir et le mettent à la disposition des autres sociétés. Le [chapitre 3.1 Bâtiments efficaces en énergie](#) propose des informations complémentaires sur la gestion du savoir stratégique et sa pertinence pour la décarbonation du parc immobilier. L'entreprise propose à ses collaboratrices et collaborateurs des formations continues comme des séminaires internes, des conférences, des formations de cadres et de directeur/trice des travaux ou encore des cours sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Ces formations se déroulent dans le cadre de Burkhalter Formation, au siège de Burkhalter Services SA, à Zurich. Dans le domaine électrotechnique, le Groupe Burkhalter propose un système de formation externe pour le personnel technique travaillant sur chantier. Ce système se compose de différents cours spécialisés sur divers thèmes: direction des travaux, technique de mesure, organisation de chantier, norme sur les installations à basse tension (NIBT), LED/éclairage. En 2026, l'offre est étendue aux collaboratrices et collaborateurs du secteur CVCS.

Les collaboratrices et collaborateurs soumis à une CCT de la branche électrotechnique ou CVCS ont droit à cinq jours de formation continue payés. Les collaboratrices et collabora-

teurs rattachés à la CCT de l'enveloppe des bâtiments ont droit à trois jours. Par ailleurs, les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Burkhalter ont la possibilité de travailler dans des sociétés du groupe situées dans d'autres régions (Suisse romande, Tessin, Suisse alémanique), dans l'esprit d'un séjour linguistique. Si nécessaire, le personnel concerné peut bénéficier d'un soutien pour les cours de langue étrangère. Afin de déterminer la satisfaction et le besoin de soutien, des entretiens d'évaluation annuels sont réalisés au sein du Groupe Burkhalter. Ces entretiens abordent le besoin de formation continue et la réalisation des objectifs convenus. Les sociétés du Groupe réalisent ces entretiens en toute autonomie, de manière adaptée à leurs besoins.

Diversité et égalité des chances

Vu la pénurie de personnel qualifié, il est essentiel d'offrir des opportunités de développement aux collaboratrices et collaborateurs, existants ou potentiels, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur nationalité ou de leur situation privée. Le Groupe Burkhalter rémunère de la même manière les femmes et les hommes à qualifications et performances égales. Les supérieures et supérieurs hiérarchiques locaux garantissent cette égalité financière. Conformément à la loi sur l'égalité (LEg), les entreprises comptant plus de 100 collaboratrices et collaborateurs doivent faire réaliser des analyses de l'égalité salariale par un organisme indépendant. Les analyses de l'égalité salariale réalisées par toutes les sociétés du Groupe (plus de 100 collaboratrices et collaborateurs, hors apprenantes et apprenants) ont été vérifiées par des sociétés de révision externe. Dans tous les cas, l'égalité salariale a été confirmée. Conformément à l'art. 13a, al. 3 LEg, aucune autre analyse de l'égalité salariale ne doit être réalisée (voir [le tableau au chapitre 11](#)).

Conformément au code de conduite, l'entreprise est tenue de promouvoir et de valoriser la diversité et l'égalité des chances. Elle interdit la discrimination basée sur la nationalité, l'ethnie, la religion, le sexe, l'âge, la situation familiale, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, l'origine sociale ou d'autres caractéristiques. Nous ne tolérons également aucune forme de harcèlement, d'inégalité de traitement et d'abus de toute sorte. Les signalements relatifs au non-respect de ces principes et adressés aux supérieurs hiérarchiques ou au Bureau de signalement témoignent de l'efficacité des mesures de lutte contre la discrimination et de promotion de la diversité. En cas d'infractions répétées, la collaboratrice ou le collaborateur concerné/e est exposé à un avertissement ou à un licenciement.

En 2025, les salaires minimaux des collaboratrices et collaborateurs titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) atteignent, avec un taux d'occupation de 100 %, CHF 4 500 par mois pour un/e installateur/trice-électricien/ne, CHF 4 743 par mois pour le personnel spécialisé dans l'enveloppe des bâtiments et CHF 4 600 par mois pour un/e installateur/trice spécialisé/e dans la technique du bâtiment (CVCS). En 2025, le rapport entre le salaire médian brut (électrotechnique uniquement) et le salaire brut AVS du CEO¹² est de 1:18. Le salaire médian brut (électrotechnique) s'élève à CHF 86 450 en 2025. Selon l'Office fédéral de la statistique, le salaire médian suisse s'élève à CHF 84 288 (base 2024). (GRI 2-21)

Renforcer le sentiment d'appartenance

Tous les deux ans, le Groupe Burkhalter organise une fête pour le personnel de l'ensemble du Groupe. Par ce biais, le Conseil d'administration et la direction générale souhaitent remercier le personnel et lui témoigner leur estime, encourager les échanges entre les collaboratrices et collaborateurs des sociétés du Groupe et renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe.

Au travers de son Magazine d'équipe, qui paraît une fois par an, l'entreprise informe son personnel des événements survenus au sein du groupe. Deux fois par an, les apprenantes et apprenants des métiers de l'électrotechnique et, depuis 2025, ceux des métiers CVCS reçoivent la publication Club des apprenants. Ce magazine leur donne un aperçu du quotidien professionnel et privé des apprenantes et apprenants, tout en abordant des thèmes tels que le bien-être, l'alimentation, l'utilisation des réseaux sociaux et les finances. Ces deux publications doivent renforcer l'attachement au groupe d'entreprises.

Organisés dans le cadre de Burkhalter Formation, les séminaires d'une journée au siège de Zurich ainsi que des événements régionaux (comme celui organisé en Suisse orientale pendant l'exercice sous revue pour tous les chef/fes de projet des domaines Électrotechnique et CVCS) encouragent également les échanges et renforcent une culture d'entreprise commune.

Des canaux de communication clairs

En raison de sa structure organisationnelle décentralisée, la communication au sein du Groupe Burkhalter suit une approche descendante, de la direction générale aux directrices et directeurs des sociétés du Groupe. Les directrices et directeurs sont responsables de la communication d'informations importantes aux collaboratrices et collaborateurs. En cas de modifications opérationnelles majeures, le Groupe Burkhalter informe en temps voulu tant en interne qu'en externe, conformément aux règles de communication de SIX Swiss Exchange. En interne, les modifications opérationnelles majeures, comme l'acquisition d'autres sociétés du Groupe, sont communiquées en temps voulu via l'application des collaborateurs. (GRI 402-1)

Évolution pendant l'exercice sous revue

Recrutement et encouragement des talents par l'intermédiaire de Burkhalter Formation

Le Groupe Burkhalter répond à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et s'engage résolument en faveur de la formation des jeunes et du développement des talents dont il dispose déjà. Dans le cadre de Burkhalter Formation, nous proposons au siège de Zurich des formations initiales et continues internes aux collaboratrices, collaborateurs et cadres, ainsi que des conférences destinées à des groupes spécialisés et des événements pour les spécialistes. Burkhalter Formation poursuit plusieurs objectifs: préparer les collaboratrices et collaborateurs à leurs défis professionnels actuels et futurs, recruter et fidéliser de nouveaux apprenantes, apprenants et membres du personnel et renforcer l'attractivité du Groupe Burkhalter en tant qu'employeur et formateur.

Outre des formations techniques, Burkhalter Formation propose p. ex. des séminaires de direction organisés de manière centralisée afin de soutenir de manière optimale, grâce à des connaissances adaptées, les responsables de département, de service et de projet exerçant des fonctions de conduite. Un séminaire accompagne les jeunes cadres dans leur nouvelle fonction, les aide à relever les défis qui se présentent et leur enseigne des compétences de direction. Les participantes et participants savent reconnaître les obstacles classiques et progresser dans leur nouveau rôle en ayant une idée claire d'eux-mêmes. D'autres cours traitent une utilisation responsable des réseaux sociaux ou ont vocation à former les formatrices et formateurs qui accompagnent les apprenantes et apprenants. Pendant l'exercice sous revue, Burkhalter Formation a également réalisé un cours sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le quotidien professionnel. Le cours abordait également des questions juridiques et éthiques en rapport avec l'IA, la protection des données et les

¹² Voir le rapport de rémunération, p. 33 du rapport financier 2025



droits d'auteur. L'offre de formation est actualisée chaque trimestre.

Pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter a également renouvelé le domaine de la formation avec le site Internet burkhalter-bildung.ch/fr/, qui devrait permettre de toucher un plus grand nombre de nouveaux talents.

En 2026, un séminaire de direction sur le thème du savoir-être devrait être organisé. Un projet pilote sur la promotion des talents devrait être lancé; il s'adressera à une relève ambitieuse qui souhaite se préparer à de futurs postes de direction.

SwissSkills: quatre places sur le podium

En 2025, quatre apprenants du Groupe Burkhalter se sont hissés sur le podium (2 médailles d'or et 2 d'argent) lors des SwissSkills, les championnats suisses des métiers pour les branches de l'artisanat, de l'industrie et des services. Consulter le blog pour plus d'informations: [SwissSkills 2025: nous sommes champions de Suisse! | Groupe Burkhalter](#)

Recrutement et fidélisation de collaboratrices et collaborateurs à l'aide de campagnes ciblées

Les sociétés du Groupe mènent leurs propres initiatives afin de recruter de nouveaux collaborateurs et collaboratrices et fidéliser le personnel en place. Par exemple, Bötschi AG, basée en Suisse orientale, a élaboré un flyer exposant les 99 avantages liés à une embauche. L'entreprise montre ainsi qu'elle propose des conditions de travail supérieures à la moyenne. Le flyer met en avant divers avantages, comme la semaine de 4,5 jours, des conditions intéressantes concernant l'assurance et la caisse de pension, une offre étendue de formations, des jours de vacances supplémentaires et des incitations financières après cinq ans d'activité professionnelle.

Indicateurs de performance

Dans les tableaux suivants, les valeurs indiquées pour le nombre total de collaboratrices/collaborateurs et le nombre total de membres se réfèrent aux collaboratrices et collaborateurs en effectif (personnes) et non aux équivalents plein temps (EPT).

Collaboratrices et collaborateurs par genre et région (GRI 2-7)

	2023		2024		2025	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
Nombre total de collaboratrices et collaborateurs	5 359	100	5 460	100	5 662	100
hommes	4 913	91.7	5 010	91.8	5 198	91.8
femmes	446	8.3	450	8.2	464	8.2
Nombre de collaboratrices et collaborateurs par pays						
Suisse	5 255	98.1	5 354	98.1	5 557	98.2
hommes	4 822	90.0	4 917	90.1	5 106	90.2
femmes	433	8.1	437	8.0	451	8.0
Principauté de Liechtenstein	104	1.9	106	1.9	105	1.8
hommes	91	1.7	93	1.7	92	1.6
femmes	13	0.2	13	0.2	13	0.2

Les collaboratrices et collaborateurs qui n'ont pas qualité d'employé/e et ne travaillent dès lors qu'à titre temporaire au sein du Groupe Burkhalter, sont embauchés et rémunérés par un bureau de travail temporaire. Pendant l'année de reporting, on compte ici 144 personnes à l'échelle du Groupe. (GRI 2-8)

Nombres de collaboratrices et collaborateurs par rapport de travail et fonction (GRI 2-7, GRI 2-30, GRI 405-1)

	2023		2024		2025	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
Nombre total de collaboratrices et collaborateurs	5 359	100	5 460	100	5 662	100
dont employés à temps plein	4 687	87.5	4 771	87.4	4 912	86.8
hommes	4 513	84.2	4 587	84.0	4 735	83.6
femmes	175	3.3	184	3.4	177	3.1
dont employés à temps partiel	667	12.5	689	12.6	750	13.3
hommes	402	7.5	423	7.7	462	8.2
femmes	266	5.0	266	4.9	288	5.1
avec fonction de conduite	668	12.5	662	12.1	701	12.4
hommes	649	12.1	643	11.8	683	12.1
femmes	19	0.4	19	0.3	18	0.3
sans fonction de conduite	4 686	87.4	4 805	88.0	4 961	87.6
hommes	4 262	79.5	4 370	80.0	4 515	79.7
femmes	424	7.9	435	8.0	446	7.9
dont engagés à durée indéterminée	4 385	81.8	4 363	79.9	4 454	78.7
hommes	3 990	74.4	3 960	72.5	4 040	71.4
femmes	395	7.4	403	7.4	414	7.3
dont engagés à durée déterminée	974	18.2	1 086	19.9	1 197	21.1
hommes	923	17.2	1 044	19.1	1 150	20.3
femmes	51	1.0	42	0.8	47	0.8
dont dans des métiers techniques	4 299	80.2	4 390	80.4	4 232	74.7
hommes	4 204	78.6	4 283	78.4	4 138	73.0
femmes	84	1.6	107	2.0	94	1.7
dont apprenants	969	18.1	953	17.4	1 030	18.2
hommes	930	17.4	914	16.7	995	17.6
femmes	39	0.7	39	0.7	35	0.6
dont collaborateurs soumis aux conventions collectives de travail (CCT)	3 789	70.7	4 102	75.1	4 189	74.0
hommes	3 693	68.9	3 990	73.1	4 100	72.4
femmes	101	1.8	112	2.0	89	1.6

Taux de fluctuation (hors apprenant/es) (GRI 401-1)

2023	2024	2025
13.5 %	14.5 %	14.5 %

Diversité au sein du Conseil d'administration (GRI 405-1)

	2023		2024		2025	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
Nombre total de membres du Conseil d'administration, y c. le président	6	100	6	100	6	100
hommes	4	66.7	4	66.7	4	66.7
moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0
entre 30 et 50 ans	1	16.7	1	16.7	1	16.7
plus de 50 ans	3	50.0	3	50.0	3	50.0
femmes	2	33.3	2	33.3	2	33.3
moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0
entre 30 et 50 ans	1	16.7	1	16.7	1	16.7
plus de 50 ans	1	16.7	1	16.7	1	16.7

Diversité au sein de la direction générale (GRI 405-1)

	2023		2024		2025	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
Nombre total de membres de la direction générale	3	100	2	100	2	100
hommes	3	100	2	100	2	100
moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0
entre 30 et 50 ans	2	66.7	1	50	1	50
plus de 50 ans	1	33.3	1	50	1	50
femmes	0	0	0	0	0	0
moins de 30 ans	0	0	0	0	0	0
entre 30 et 50 ans	0	0	0	0	0	0
plus de 50 ans	0	0	0	0	0	0

Nombre moyen d'heures de formations initiales et continues par collaboratrice/collaborateur (GRI 404-1)

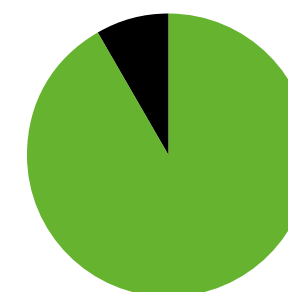
	2025	
	Total	en %
Nombre et part des collaboratrices/ collaborateurs ayant suivi une formation initiale et continue	2 090	36.9
Nombre total d'heures de formations initiales et continues	17 332	-
Nombre total d'heures de formations initiales et continues en interne	14 740	-
Nombre total d'heures de formations initiales et continues en externe	2 592	-
Nombre moyen d'heures de formations par collaboratrice/collaborateur (payées par l'entreprise)	3.1	-

Pendant l'exercice sous revue, les collaboratrices et collaborateurs exerçant diverses fonctions ont suivi en moyenne 3.1 heures de formations initiales et continues, en interne et en externe. Les valeurs indiquées dans le tableau se réfèrent uniquement aux formations organisées par les responsables de Burkhalter Services SA et réalisées dans le cadre de Burkhalter Formation. Elles n'incluent pas les formations initiales et continues organisées de manière individuelle par les sociétés du Groupe.

Aucun cas de discrimination n'a été signalé au cours de l'exercice sous revue. (GRI 406-1)

Nombre de collaborateurs par classe d'âge (GRI 405-1)

	2023		2024		2025	
	Total	en %	Total	en %	Total	en %
Nombre total de collaboratrices et collaborateurs	5 359	100	5 460	100	5 662	100
hommes	4 913	91.7	5 010	91.8	5 198	91.8
moins de 30 ans	1 878	35.0	1 910	35.0	2 061	36.4
entre 30 et 50 ans	2 047	38.2	2 088	38.2	2 320	41.0
plus de 50 ans	988	18.4	1 012	18.5	817	14.4
femmes	446	8.3	450	8.2	464	8.2
moins de 30 ans	102	1.9	101	1.8	94	1.7
entre 30 et 50 ans	180	3.4	192	3.5	202	3.6
plus de 50 ans	164	3.1	157	2.9	168	3.0



Collaboratrices et collaborateurs (EPT) en 2025

- 91.8%: hommes
- 8.2%: femmes

4.2 Sécurité au travail et protection de la santé

En fonction de leur corps de métier et des projets qui leur sont confiés, les collaboratrices et collaborateurs de la technique du bâtiment sont exposés à différents dangers liés au travail. Pour le Groupe Burkhalter, un environnement de travail sûr et sain revêt une priorité absolue. L'entreprise mise donc sur une prévention systématique, des formations, des sensibilisations, des systèmes certifiés de gestion de la sécurité au travail et des offres de coaching.

Les métiers de la technique du bâtiment sont liés à des risques pour la sécurité au travail (travaux sous tension, travaux en hauteur, levage de charges lourdes ou travaux au contact d'amiante p. ex.). Les concepts de sécurité, les formations et les sensibilisations encouragent le bien-être des collaboratrices et collaborateurs et améliorent l'image de l'entreprise.

En revanche, une culture de la sécurité peu développée peut contribuer à des fluctuations au sein de l'entreprise et aggraver les défis liés à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

La vue d'ensemble suivante présente d'autres répercussions, opportunités et risques en rapport avec la sécurité au travail et la protection de la santé.

Sécurité au travail et protection de la santé	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
Les collaboratrices et collaborateurs sont confrontés à différents dangers tels que les travaux sous tension ou les travaux en hauteur. Pendant les assainissements et les transformations, il faut également s'attendre à ce qu'ils soient exposés à des matériaux pouvant contenir de l'amiante.	Effet négatif	Au sein de l'entreprise
Sollicitation mentale en raison d'une charge de travail élevée et d'un timing serré.	Effet négatif	Au sein de l'entreprise
Le faible nombre d'accidents et d'absences dues au travail favorise le bon déroulement des projets et contribue au succès commercial de l'entreprise.	Opportunité	Au sein de l'entreprise
Positionnement en tant qu'entreprise qui prend au sérieux la santé physique et psychique de son personnel, contribuant ainsi à une ambiance de travail positive.	Opportunité	En amont Au sein de l'entreprise En aval
Une charge de travail élevée et la pression temporelle liée à la branche renforcent le risque de stress et de burn-out, ce qui peut provoquer des absences et porter préjudice au déroulement des projets.	Risque	Au sein de l'entreprise
Risques de réputation ou amendes en raison d'accidents du travail (nombreux et graves) ou d'absences nombreuses.	Risque	Au sein de l'entreprise

¹³ Le rapport sur les questions non financières 2024 établissait encore une distinction entre le responsable sécurité des sociétés du Groupe CVCS et les personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCO) des sociétés électrotechniques du Groupe. Le rapport sur les questions non financières 2025 ne fait plus cette distinction.

Objectifs et ambitions

Pendant l'exercice sous revue, les 50 sociétés électrotechniques du Groupe satisfont toutes au minimum aux exigences du système de qualité interne de Burkhalter (BQS). Douze d'entre elles bénéficient également de la certification ISO 45001. Sur les 33 sociétés CVCS du Groupe, 17 sont certifiées selon la norme ISO 45001 (voir la [vue d'ensemble des certifications ISO au chapitre 10](#)), dépassant ainsi le niveau d'exigences du BQS. D'ici à fin 2026, les 16 autres sociétés CVCS du Groupe auront intégré le BQS dans leurs processus.

Le Groupe Burkhalter se fixe en outre les objectifs suivants:

- D'ici à fin 2026, deux autres sociétés électrotechniques du Groupe (14 sur 50) et une autre société CVCS du Groupe (18 sur 33) seront certifiées selon la norme ISO 45001.
- D'ici à fin 2026, 100 % des collaboratrices et collaborateurs exerçant des métiers techniques (soit 74.1 % de tout l'effectif) doivent avoir suivi une remise à niveau sur la sécurité au travail et la protection de la santé.
- Le taux d'accidents doit passer de 15.3 en 2025 à 14 d'ici à fin 2030.

Concepts et mesures

Responsabilités

Les directrices et directeurs des sociétés du Groupe sont responsables, d'un point de vue général, de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS). Au sein des sociétés, les personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCO)¹³ sont chargées de la mise en œuvre des exigences de sécurité. En collaboration avec le groupe spécialisé STPS, elles garantissent la bonne application des directives internes et externes, comme les [directives CFST](#), ainsi que le respect des lois et ordonnances pertinentes. En cas de demande, les collaboratrices et collaborateurs peuvent contacter les commissions d'entreprise locales ou des personnes de confiance. Ces dernières sont des personnes internes à qui sont confiées les tâches et obligations correspondantes.

La sécurité au travail dépend principalement du comportement de chacun. Seul le respect strict des règles de sécurité, comme le port de l'équipement de protection individuelle, ainsi que la concentration lors de l'utilisation des machines et le maniement des outils en toute conscience garantissent un travail en toute sécurité.

Les petits entrepreneurs, sous-traitants et travailleurs temporaires sont également soumis aux consignes et instructions de sécurité. Le Groupe Burkhalter exige que les sous-traitants (réalisant p. ex. des travaux de gros œuvre) instruisent et forment leurs collaboratrices et collaborateurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Des mesures de sécurité supplémentaires doivent être appliquées en fonction des projets, conformément aux directives des clients. (GRI 403-7)

Systèmes de gestion (GRI 403-1, GRI 403-8)

Le Groupe Burkhalter respecte les prescriptions légales telles que celles de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA). Le code de conduite définit en outre les conditions-cadres applicables à l'échelle du Groupe en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. La santé physique et mentale ainsi que la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs sont des priorités absolues. L'entreprise respecte ainsi les réglementations en matière de temps de travail, de sécurité au travail et de protection de la santé. Les consignes de sécurité destinées au personnel opérant sur les chantiers sont inscrites dans le manuel relatif à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Les documents de formation des personnes de contact pour la sécurité au travail (PERCO) comportent d'autres règles de comportement pour un travail en toute sécurité.

Le système de sécurité opérationnel du Groupe Burkhalter s'appuie sur les solutions de branche de BATISEC et suis-setec. Ces concepts soutiennent la mise en œuvre des concepts de sécurité au travail et de protection de la santé conformément à la directive de la CFST.

Afin de garantir des processus standardisés concernant la sécurité au travail et la protection de la santé, les sociétés du

Groupe demandent la certification de leurs systèmes de gestion conformément à la norme ISO 45001. Pendant l'exercice sous revue, les 50 sociétés électrotechniques du Groupe satisfont toutes aux exigences du système de qualité interne de Burkhalter (BQS). Douze d'entre elles bénéficient également de la certification ISO 45001 (variation par rapport à l'année précédente: +7). Sur les 33¹⁴ sociétés CVCS du Groupe, 17¹⁵ appliquent les exigences du BQS pendant l'exercice sous revue. Ces 17 sociétés du Groupe sont également certifiées ISO 45001.

À l'échelle du Groupe, 67 sociétés sur 83 (soit 81%) ont appliqué pendant l'exercice sous revue des processus standardisés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé conformément au BQS de Burkhalter. Sur 83 sociétés du Groupe, 29 (soit 35%) sont certifiées ISO 45001. Au total, 50% des collaboratrices et collaborateurs des sociétés du Groupe ont travaillé en 2025 dans le cadre d'un système de gestion certifié en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Le tableau relatif aux certifications ISO présenté au chapitre 10 donne une vue d'ensemble de toutes les certifications ISO des sociétés du Groupe Burkhalter, telles qu'observées fin 2025 par rapport à fin 2024.

Identification des dangers (GRI 403-2)

Afin de prévenir les accidents professionnels, le Groupe Burkhalter élabore un concept de sécurité pour chaque projet conformément à l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst). Ce concept est adapté en continu en fonction de l'avancée de travaux. En guise de complément, des contrôles de sécurité consignés dans un procès-verbal sont effectués durant la période de construction.

Le Groupe Burkhalter mise en outre sur une prévention systématique selon le principe STOPP, conformément aux prescriptions de la Suva. Cette approche comporte des mesures techniques, organisationnelles et personnelles afin de réduire les dangers. Comme le prévoit la loi, tous les collaborateurs et collaboratrices ont le droit de cesser le travail en cas de danger perçu et de ne le reprendre que lorsque le danger a été levé.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, les directrices/directeurs et les supérieur/es hiérarchiques jouent un rôle de modèle. Les collaboratrices et collaborateurs sont toujours tenus de prendre leurs responsabilités. La détermination des dangers et l'analyse des risques sont des processus permanents. En cas de doute, il convient d'appliquer le principe «Safety first» (la sécurité avant tout).

Services de santé au travail (GRI 403-3)

Avant que les collaboratrices et collaborateurs ne réalisent des activités présentant un risque accru pour leur santé (p. ex. travaux souterrains, construction de tunnels, utilisation de substances dangereuses, travail de nuit ou exposition à la poussière, au bruit, aux rayonnements, au froid, à la chaleur ou encore surpression), ils doivent prendre part à un examen préventif en médecine du travail auprès de la Suva. Cette prévention permet de détecter de manière précoce les premiers signes des maladies professionnelles et d'engager les mesures appropriées.

Formations et sensibilisations (GRI 403-4, GRI 403-5)

Les concepts et instructions de sécurité ne sont efficaces que si personnel les applique consciencieusement et assimile les directives correspondantes. Les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé de Burkhalter Services SA ainsi que les PERCO aident les sociétés du Groupe à sensibiliser le personnel et à mieux appréhender la culture de la sécurité. Pour ce faire, des formations annuelles et des formations individuelles dans le domaine de la sécurité (destinées p. ex. aux chef/fes de projet) sont mises en place.

Tous les nouveaux collaborateurs et collaboratrices techniques suivent une formation initiale en entreprise dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. S'agissant des activités exposant à des dangers particuliers (utilisation de plateformes élévatrices mobiles, travaux avec de l'amiante ou sous tension), le personnel suit des formations dispensées par des organismes externes spécialisés. Il est également possible de suivre des cours de premiers secours.

¹⁴ et ¹⁵ Variation par rapport à l'année précédente: -1 à chaque fois. En raison de la fusion de la société exclean ag (certifiée ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) avec Imwinkelried Lüftung und Klima AG (également certifiée selon ces normes), le nombre des sociétés CVCS du Groupe est passé de 34 en 2024 à 33 en 2025.



À l'échelle du Groupe, les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé de Burkhalter Services SA communiquent les dernières nouveautés dans ces domaines, au travers de feuilles d'information spécifiques, de l'application des collaborateurs ou encore de la plateforme d'apprentissage.

Pour le Groupe Burkhalter, il est essentiel de pouvoir utiliser le savoir et l'expérience de tous les collaborateurs et collaboratrices en matière de sécurité au travail et d'impliquer activement le personnel dans la mise en œuvre et l'optimisation des aspects importants pour la sécurité. En effet, les décisions importantes pour la sécurité prises conjointement sont mieux respectées.

Manipulation de substances dangereuses

En fonction du corps de métier, il peut être nécessaire de réaliser des travaux avec des substances dangereuses comme le chlore, des peintures ou des colles. Les collaboratrices et collaborateurs concernés doivent suivre au préalable une formation correspondante et porter l'équipement de protection requis (p. ex. des lunettes de protection, des gants, un masque). Les collaboratrices et collaborateurs sont en outre tenus de placer les substances dangereuses dans une armoire fermée, conformément aux prescriptions légales, et la responsabilité quant à son accès doit être clairement définie. Les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé de Burkhalter Services SA mettent à disposition des fiches techniques de sécurité concernant la manipulation des substances dangereuses. Des audits internes permettent de vérifier les processus conformément aux normes ISO 45001 et 14001, garantissant ainsi un stockage, une utilisation et une élimination conformes.

Lever le tabou sur le stress et la pression sur le lieu de travail (GRI 403-6)

Il est dans l'intérêt du Groupe Burkhalter de préserver son personnel d'une charge de travail trop importante. En effet, la pression des délais et le manque de concentration augmentent le risque d'accidents et d'erreurs, tout en portant atteinte à la satisfaction de nos collaboratrices et collaborateurs. Le

Groupe Burkhalter aborde régulièrement les thèmes du stress et de la pression sur le lieu de travail dans le cadre de formations internes afin de lever plus facilement le tabou sur ces questions. Par ailleurs, la direction générale sensibilise les directrices/directeurs des sociétés du Groupe. Dans le cadre de formations réalisées à l'échelle de la Suisse, elle conduit en outre des enquêtes sur le stress.

Afin de mieux gérer les situations de stress sur le lieu de travail, les collaboratrices et collaborateurs ont accès à une offre de conseil de coachs externes. Par ailleurs, Burkhalter Services SA propose des formations opérationnelles et organise l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs concernés par une équipe de coaching externe. Cette équipe réalise des entretiens de conseil anonymes à des fins de prévention ou lors de situations d'urgence. Burkhalter Services SA met à disposition sur l'intranet des brochures, des flyers et des informations complémentaires sur la gestion du stress et de la pression sur le lieu de travail. Afin de mieux faire connaître les offres de coaching, la direction générale informe les directrices et directeurs à l'occasion des réunions régionales de Burkhalter. Les directrices et directeurs communiquent ensuite les informations au personnel des sociétés du Groupe.

Efficacité des mesures

En dehors des chiffres présentés ci-après dans les «indicateurs de performance», les contrôles réguliers sur chantier et les justificatifs des formations de sécurité fournissent des indications sur l'efficacité des concepts de sécurité. Les audits internes réalisés par les responsables de la sécurité au travail et de la protection de la santé de Burkhalter Services SA ou les audits externes menés par Swiss Safety Center AG et la Suva vérifient la conformité des processus et le respect de la norme ISO 45001.

Pour des raisons inhérentes à la protection des données, il n'est pas possible de mesurer l'efficacité des mesures de prévention du stress et du burn-out, car les maladies sont généralement déclarées sans fournir de motif. L'équipe de coaching réalise son travail de conseil en préservant l'anonymat

et en garantissant une discrétion maximale. De ce fait, une mesure ultérieure de l'efficacité est exclue, p. ex. par le biais d'une enquête postérieure auprès des personnes concernées.

Évolution pendant l'exercice sous revue

Séminaires de direction

Comme pendant les années précédentes, le Groupe Burkhalter a réalisé un séminaire de direction pour des responsables de département, de service et de projet exerçant des fonctions de conduite. Pendant l'exercice sous revue, ce séminaire portait sur le thème «Comment fonctionnent mes collaborateurs?». Dans le sillage du séminaire, les compétences comportementales (soft skills) d'environ 250 cadres ont été développées et une enquête anonyme basée sur le volontariat a encore été réalisée (env. 200 participantes et participants, soit env. 80 %). Les résultats sont semblables à ceux des années précédentes et révèlent que la charge de travail est le principal facteur déclencheur du stress sur le lieu de travail. Comme l'indiquent les résultats de l'enquête, il a été possible d'améliorer la notoriété des points de contact pour le personnel (coaching externe, Bureau de signalement p. ex.), ce qui a contribué à lever le tabou sur ce thème. Ces démarches prouvent que le Groupe Burkhalter travaille constamment sur le thème du stress et de la pression et que les évolutions doivent être prises en compte sur des horizons temporels plus longs.

Indicateurs de performance

Afin de mesurer l'efficacité des concepts et mesures visant à garantir un haut niveau de sécurité au travail, le Groupe Burkhalter recense les indicateurs ci-après. En 2025, l'entreprise a amélioré la collecte et la divulgation des informations en rapport avec la sécurité au travail.

Indicateurs relatifs à la sécurité au travail du personnel* (GRI 403-9, GRI 403-10)

	2023	2024	2025
Blessures liées au travail pouvant être documentées (total des accidents de travail)	698	694	658
Blessures liées au travail avec des conséquences graves (cas ordinaires**)	351	352	352
Blessures liées au travail avec des conséquences légères (cas anodins***)	347	342	306
Incapacités de travail			
Jours perdus	8 885	6 653	6 062
Heures perdues	73 009	54 668	49 812
Décès provoqués par des blessures ou des maladies dues au travail	0	0	0
Taux d'accidents****	16.3	15.9	15.3
Nombre d'heures travaillées	8 320 000	8 480 000	8 569 600

* Sans personnel temporaire.

** Accidents entraînant plus de trois jours d'incapacité de travail.

*** Accident n'entraînant aucune incapacité de travail ou au maximum trois jours d'incapacité de travail.

**** Se rapporte à tous les accidents et non uniquement aux accidents graves. Calcul par tranche de 200 000 heures de travail.

Certifications à l'échelle du Groupe et couverture des systèmes de gestion en matière de sécurité au travail et de protection de la santé objectifs (GRI 403-8)

2024		2025		Objectifs 2026	
BQS	ISO 45001	BQS	ISO 45001	BQS	ISO 45001
68 / 84*	23 / 84	67 / 83	29 / 83	83 / 83	32 / 83
81 %	27 %	81 %	35 %	100 %	39 %

* Nombre de sociétés du Groupe et couverture en %



«La sécurité ne fonctionne véritablement que si chacun prend ses responsabilités, chaque jour et à chaque étape du travail.»

Remo Fliegner

Responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé au sein du Groupe

4.3 Services sûrs

Le Groupe Burkhalter est synonyme de prestations de services sûres et de qualité. La fourniture de ces services est possible uniquement grâce aux compétences techniques des collaboratrices et collaborateurs, en association avec des systèmes de gestion de la qualité certifiés, des processus standardisés et des installations mises en place conformément aux prescriptions.

Des services réalisés de manière sûre, conformément aux normes de qualité et aux prescriptions légales, constituent la base de la confiance des clients envers le Groupe Burkhalter et renforcent la compétitivité de l'entreprise. En parallèle, des installations réalisées dans les règles de l'art minimisent les dangers comme les accidents électriques, les dégâts des

eaux, les incendies, les dommages corporels et matériels ainsi que les risques qui y sont liés, comme les atteintes à la réputation ou les actions en dommages-intérêts. (GRI 416-1)

Le tableau suivant présente d'autres influences et effets en rapport avec des services sûrs et de grande qualité.

Services sûrs	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
La réalisation de services et d'installations conformément aux normes de qualité (comme la norme ISO 9001) et aux systèmes internes de gestion de la qualité garantit une sécurité élevée de la clientèle. Les dangers comme les accidents électriques, les dégâts des eaux et les incendies provoqués par un court-circuit ou des travaux de soudage sont minimisés.	Effet positif	En aval
Des services réalisés de manière irréprochable et conformément aux prescriptions renforcent la confiance des clients. Ils encouragent des relations durables avec la clientèle ainsi que de nouvelles relations clients.	Opportunité	Au sein de l'entreprise En aval
Des procédures et processus certifiés créent un avantage concurrentiel (pour les appels d'offres p. ex.) et améliorent la satisfaction de la clientèle.	Opportunité	Au sein de l'entreprise En aval
Les risques de responsabilité et de réputation découlant de réalisations non conformes aux prescriptions, d'erreurs techniques ou d'une négligence entraînent des pertes financières et la perte de clients.	Risque	Au sein de l'entreprise En aval

Objectifs et ambitions

Le Groupe Burkhalter garantit la réalisation d'installations dans les règles de l'art ainsi que la sécurité de la clientèle. Pour ce faire, les processus de travail des sociétés du Groupe sont conformes aux exigences du système de qualité interne de Burkhalter (BQS) et/ou à la norme ISO 9001 (norme internationale régissant les systèmes de gestion de la qualité).

Pendant l'exercice sous revue, les 50 sociétés électrotechniques du Groupe satisfont toutes au minimum aux exigences du système de qualité interne de Burkhalter (BQS). Seize d'entre elles bénéficient également de la certification ISO 9001. Sur les 33 sociétés CVCS du Groupe, 17 sont certifiées selon la norme ISO 9001 (voir la [vue d'ensemble des certifications ISO au chapitre 10](#)), dépassant ainsi le niveau d'exigences du BQS. D'ici à fin 2026, les 16 autres sociétés CVCS du Groupe auront intégré le BQS dans leurs processus.

En outre, d'ici à fin 2026, deux autres sociétés électrotechniques du Groupe (18 sur 50) et une autre société CVCS du Groupe (18 sur 33) seront certifiées selon la norme ISO 9001.

Concepts et mesures

Responsabilités

Les sociétés du Groupe sont responsables de la qualité et de la sécurité des services. Les collaboratrices et collaborateurs techniques sont tenus d'exécuter les étapes de travail de manière consciencieuse, conformément aux normes de qualité et de sécurité applicables. La personne responsable de la gestion de la qualité de Burkhalter Services SA vérifie régulièrement le respect des directives de sécurité au sein des sociétés du Groupe, selon un cycle d'audit défini.

Contrôles réalisés conformément aux règles reconnues

Les sociétés du Groupe doivent garantir des mises en service systématiques et l'établissement de procès-verbaux de réception SIA afin de confier des installations et dispositifs sûrs à leur clientèle. Les contrôles sont réalisés conformément aux

règles reconnues de la technique, sur la base des normes et prescriptions en vigueur. Les installations sanitaires font p. ex. l'objet d'un contrôle d'étanchéité. Par ailleurs, les contrats de service et de maintenance garantissent le bon fonctionnement des installations techniques sur le long terme. (GRI 417-1)

Échange de connaissances et formations continues

Les formations du personnel jouent un rôle essentiel dans la réalisation de services exigeants sur le plan technique et conformes à des normes de sécurité strictes. Les collaboratrices et collaborateurs techniques suivent des formations initiales et continues afin d'être en mesure de réaliser à tout moment des services sûrs. Les formations internes sur la sécurité au travail et la protection de la santé sensibilisent le personnel, en particulier concernant la manipulation de substances dangereuses et les répercussions potentielles associées sur la sécurité de la clientèle. L'accent est mis sur la tolérance zéro systématique vis-à-vis des risques pour la clientèle. Par ailleurs, les collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés aux dangers potentiels auxquels les clients peuvent être exposés. Ici, la priorité est donnée à une préparation rigoureuse du travail, conformément aux prescriptions légales, et à une planification professionnelle de l'exécution.

L'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) définit les conditions-cadres pour travailler sur les installations électriques et prescrit une formation continue annuelle pour les titulaires d'une autorisation de contrôler ou d'installer. Ces formations répondent aux exigences de la branche et font connaître les règles permettant de délivrer les attestations prévues par la loi. L'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) procède à des contrôles sporadiques pour vérifier si ces directives sont respectées. Dans le cadre de ces contrôles, l'ESTI garantit que les formations ont été réalisées correctement et que l'entreprise concernée dispose des connaissances techniques nécessaires. Ainsi, il est établi avec certitude que les collaboratrices et collaborateurs concernés du Groupe Burkhalter disposent de connaissances et compétences conformes à l'état actuel de la technique et aux prescriptions de sécurité applicables.

Systèmes de gestion de la qualité pour des services sûrs

Des services sûrs requièrent des processus standardisés qui reposent sur le système de qualité Burkhalter (BQS). Par ailleurs, les sociétés du Groupe peuvent être certifiées selon la norme ISO 9001. Les collaboratrices et collaborateurs sont formés et les processus contrôlés afin de satisfaire aux exigences des systèmes de gestion de la qualité. La personne responsable de la gestion de la qualité de Burkhalter Services SA réalise les audits internes et des organismes de contrôle externes mènent les audits ISO. Pendant l'exercice sous revue, les 50 sociétés électrotechniques du Groupe satisfont toutes aux exigences du système de qualité interne de Burkhalter (BQS). Seize d'entre elles bénéficient également de la certification ISO 9001 (variation par rapport à l'année précédente: +2). Sur les 33¹⁶ sociétés CVCS du Groupe, 17¹⁷ appliquent les exigences du BQS pendant l'exercice sous revue. Ces 17 sociétés du Groupe sont également certifiées ISO 9001.

À l'échelle du Groupe, 67 sociétés sur 83 (soit 81 %) ont appliqué pendant l'exercice sous revue des processus standardisés dans le domaine de la gestion de la qualité conformément au BQS de Burkhalter; 33 sociétés du Groupe sur 83 (soit 40 %) bénéficient de la certification ISO 9001. Au total, 61 % des collaboratrices et collaborateurs des sociétés du Groupe ont travaillé en 2025 dans le cadre d'un système certifié de gestion de la qualité.

Le tableau relatif aux certifications ISO présenté au chapitre 10 donne une vue d'ensemble de toutes les certifications ISO des sociétés du Groupe Burkhalter, telles qu'observées fin 2025 par rapport à fin 2024.

Gestion des défauts

Grâce aux rapports de sécurité, aux procès-verbaux de réception SIA, ainsi qu'aux rapports de mesure et de mise en service prescrits par la loi, les sociétés du Groupe garantissent le fonctionnement des installations mises en place. Ces procès-verbaux et rapports incluent le contrôle des standards et normes d'installation prescrits par la loi, tel que définis dans l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). À l'issue des projets, les sociétés recueillent et documentent, selon la situation, des données concernant la satisfaction de la clientèle afin de favoriser une amélioration continue. Les clientes et clients peuvent faire part de leurs réserves ou critiques en discutant directement avec la société du Groupe exécutante ou en communiquant avec elle par écrit.

¹⁶ et ¹⁷ Variation par rapport à l'année précédente: -1 à chaque fois. En raison de la fusion de la société exclean ag (certifiée ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) avec Imwinkelried Lüftung und Klima AG (également certifiée selon ces normes), le nombre des sociétés CVCS du Groupe est passé de 34 en 2024 à 33 en 2025.

Évolution pendant l'exercice sous revue

Nouvelles certifications ISO 9001

Pendant l'exercice sous revue, le système de gestion de la qualité de deux autres sociétés du Groupe, Elektro Hunziker AG à Thoun (BE) et Robert Widmer AG à Lucerne (LU), qui comptent 155 collaboratrices et collaborateurs, a reçu la certification ISO 9001.

Indicateurs de performance

En 2025, le Groupe Burkhalter n'a enregistré aucune violation grave de ses propres règles, des directives ou des lois de nature à mettre en péril la sécurité des services.

Nombre de violations graves de la sécurité de la clientèle (GRI 416-2)

2023	2024	2025
0	0	0

Certifications à l'échelle du Groupe et couverture des systèmes de gestion de la qualité (objectifs)

2024		2025		Objectifs 2026	
BQS	ISO 9001	BQS	ISO 9001	BQS	ISO 9001
68 / 84*	32 / 84	67 / 83	33 / 83	83 / 83	36 / 83
81 %	38 %	81 %	40 %	100 %	43 %

* Nombre de sociétés du Groupe et couverture en %



«Pour nous, la qualité, c'est la sécurité, la conformité aux normes et la fiabilité.»

Christina Gander

Responsable de la gestion de la qualité / de l'environnement au sein du Groupe

5. Enjeux de gouvernance pertinents



«L'intégrité et la conformité légale constituent la base de notre succès à long terme.»

Gaudenz F. Domenig
Président du Conseil d'administration du Groupe Burkhalter

5.1 Conformité à la loi

Le Groupe Burkhalter prône une conduite intègre de ses affaires et s'appuie résolument sur les prescriptions légales en vigueur. Les directives internes ainsi que des responsabilités et processus clairement définis garantissent la transparence et forment la base du succès économique.

Un comportement respectueux des lois est synonyme d'avantages concurrentiels durables. Le non-respect des prescriptions légales et des directives internes peut non seulement nuire à l'homme et à l'environnement, mais aussi entraîner des

sanctions, des pertes économiques et une perte de réputation. Dans le cadre de l'actualisation de la matrice de matérialité, le Groupe Burkhalter a identifié les répercussions, opportunités et risques suivants concernant la conformité à la loi.

Conformité à la loi	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
Le respect des lois sur l'environnement et le travail favorise un développement durable.	Effet positif	En amont Au sein de l'entreprise En aval
Le non-respect des lois compromet le développement durable et peut provoquer des distorsions du marché.	Effet négatif	En amont Au sein de l'entreprise En aval
Le respect des lois et l'encouragement de pratiques commerciales éthiques sont des conditions essentielles à la stabilité des relations d'affaires, à une perception positive de la marque « Groupe Burkhalter » et à la réussite financière.	Opportunité	En amont Au sein de l'entreprise En aval
Les infractions à la loi entraînent des pénalités financières (amendes), des sanctions (exclusion des marchés soumis à des appels d'offres) ainsi que d'autres conséquences juridiques. Elles portent également atteinte à la réputation de l'entreprise.	Risque	En amont Au sein de l'entreprise En aval

Objectifs et ambitions

Le Groupe Burkhalter s'emploie à ancrer la conformité à la loi dans son activité et à sensibiliser régulièrement son personnel à la stratégie de tolérance zéro vis-à-vis des infractions à la loi afin que les collaboratrices et collaborateurs agissent de manière cohérente dans leur quotidien. La prévention des pots-de-vin, de la corruption et des pratiques anticoncurrentielles, tout comme le respect de la loi sur la protection des données, jouent ici un rôle central.

Concepts et mesures

Responsabilités

Le Conseil d'administration du Groupe Burkhalter est responsable d'une conduite d'entreprise transparente et du respect des prescriptions légales. Le Conseil d'administration définit les conditions-cadres précisant la conformité à la loi et la concurrence équitable et empêchant la corruption et les pots-de-vin. Il délègue la mise en œuvre opérationnelle au CEO. Au sein des sociétés du Groupe, les directrices et directeurs ainsi que les responsables de la gestion de la qualité, de la sécurité au travail et de l'environnement sont responsables du respect des exigences légales au quotidien. Les échanges réguliers entre la direction générale et les directeurs/directrices des sociétés du Groupe contribuent à l'identification précoce et à la minimisation des risques de conformité.

La protection des données constitue un autre élément de la conformité à la loi. La direction générale du Groupe Burkhalter est responsable de la politique de sécurité de l'information. En qualité de délégué à la protection des données, le Chief Information Security Officer (CISO) est également responsable de toutes les questions en rapport avec la protection des données. Tous les collaborateurs et collaboratrices sont tenus de respecter les prescriptions légales et les directives internes et doivent également tenir compte des valeurs fondamentales de l'entreprise.

Structures de conformité et directives comportementales (GRI 2-23, GRI 2-24)

Une fois par an, le CEO et le CFO identifient les risques de conformité dans le cadre d'un examen de la gestion. Le Conseil d'administration approuve le concept actualisé de gestion des risques.

Les principes généraux du Groupe Burkhalter concernant un comportement éthique et conforme à la loi sont inscrits dans les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite applicable à l'échelle du Groupe. Ce code sert de guide au quotidien. Il est contrôlé chaque année et adapté si nécessaire. Disponible en français, en allemand, en italien et en anglais, le code de conduite est publié sur l'intranet et le site Internet du Groupe Burkhalter. Le code de conduite fait partie intégrante des conditions de travail. Les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de respecter ses exigences. Les nouveaux collaborateurs et collaboratrices se voient remettre le code de conduite, qui fait partie de leur contrat de travail. Au travers des exigences du code de conduite, le Groupe Burkhalter garantit une culture d'entreprise irréprochable sur le plan juridique et moral. En cas de non-respect de ces exigences, l'entreprise réagit en appliquant des sanctions.

Les partenaires contractuels sont des fournisseurs auprès desquels le Groupe Burkhalter se procure environ 80 % du matériel. En signant des accords-cadres, ces partenaires sont tenus d'appliquer le code de conduite et le code de conduite des fournisseurs. Ils doivent également respecter les prescriptions légales et des normes éthiques. Le Groupe Burkhalter vérifie consciencieusement les cas suspects de corruption ou de concurrence déloyale et se réserve le droit d'appliquer des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à la résiliation du contrat et une dénonciation pénale. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Groupe Burkhalter oblige également ses partenaires contractuels à respecter la directive sur la chaîne d'approvisionnement, à éviter le travail des enfants, à acquérir les minéraux et les métaux à partir de sources responsables et à appliquer les normes correspondantes dans leur chaîne d'approvision-

nement. Vous trouverez plus d'informations sur les directives applicables aux partenaires contractuels au chapitre 5.2 Achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de prévenir la corruption et garantir une concurrence loyale, il convient d'appliquer la directive anticorruption ainsi que des notices et instructions spécifiques, qui sont disponibles sur l'intranet. La directive anticorruption indique comment éviter les cas de corruption et la manière de gérer les invitations et l'acceptation ou le don de cadeaux. Les cas suspects d'infractions à la loi, en particulier les cas de corruption ou les pratiques anticoncurrentielles, sont examinés. Le CEO évalue la situation en contact direct avec les sociétés du Groupe. Des avocats externes sont à disposition en cas de questions sur l'élaboration d'offres et l'acceptation de commandes conformes à la loi.

Le système de contrôle interne (SCI) du Groupe Burkhalter définit des mesures préventives, comme le principe du double contrôle et les mécanismes de validation des paiements. Le système de contrôle financier et administratif garantit une comptabilité financière et un reporting corrects.

Systèmes de signalement (GRI 2-16, GRI 2-25, GRI 2-26)

Afin de garantir la conformité à la loi, le Groupe Burkhalter invite activement ses collaboratrices et collaborateurs à signaler les infractions avérées ou supposées aux directives internes ou aux prescriptions légales. Différents canaux de signalement sont prévus. En interne, nous trouvons les directrices et directeurs ainsi que le CFO et, en externe, le Bureau de signalement externe (étude d'avocat indépendante) ou encore l'Integrity Line (ligne d'intégrité), que Burkhalter a mise en place en 2025. Les signalements au CFO ne sont pas anonymes, mais ils sont traités de façon confidentielle. L'entreprise s'engage à protéger les auteurs de signalements. En particulier, les collaboratrices et collaborateurs qui signalent des faits en toute bonne foi n'ont pas à redouter de conséquences négatives.

Les coordonnées du bureau de signalement externe sont disponibles sur le [site Internet de l'entreprise](#). La ligne d'intégrité est un canal de communication confidentiel du système de lanceur d'alerte du Groupe Burkhalter. Grâce à ce canal, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que des parties prenantes externes peuvent signaler, de manière anonyme, des infractions éventuelles aux lois ou aux directives de l'entreprise. Grâce à une technique de chiffrement, les signalements sont transmis de manière anonyme à une étude d'avocat externe indépendante et traités de façon strictement confidentielle. On détermine alors les mesures immédiates recommandées au CFO pour leur mise en œuvre. Si les mesures immédiates dépassent son champ de compétences, le Conseil d'administration prend une décision.

Prévention des conflits d'intérêts

Le Groupe Burkhalter oblige ses collaboratrices, ses collaborateurs, la direction générale et le Conseil d'administration à toujours agir dans l'intérêt de l'entreprise. Le personnel doit éviter les conflits d'intérêts, qui sont désamorcés par des mesures organisationnelles et personnelles, notamment en demandant aux personnes concernées de se mettre en retrait. Néanmoins, si un conflit d'intérêts survient, la personne concernée est tenue d'en informer la direction du Groupe Burkhalter ou le président du Conseil d'administration.

(GRI 2-15)

Sensibilisation, auto-apprentissage, responsabilité individuelle et contrôles externes

Le Groupe Burkhalter mise sur la sensibilisation et l'auto-apprentissage afin de faire connaître aux collaboratrices et collaborateurs les conséquences des infractions à la loi et de garantir le respect des prescriptions légales dans le cadre de leur responsabilité individuelle. Les directives et règlements applicables à l'ensemble du personnel, comme le code de conduite ou le règlement relatif à la protection des données, peuvent être demandés par e-mail et sont disponibles dans l'application des collaborateurs et sur l'intranet. Les collabo-

ratrices et collaborateurs ayant pouvoir de signature doivent également connaître la directive anticorruption et sont tenus de se familiariser avec les instructions qui y figurent en auto-apprentissage. (GRI 205-2)

Une fois par an, la direction générale informe les directrices et directeurs des développements juridiques pertinents. Les thèmes traités en priorité relèvent de l'application de la stratégie de tolérance zéro, du droit des cartels, de la directive anticorruption interne à l'entreprise et du code de conduite. Les directrices et directeurs sont tenus de transmettre le contenu des formations à leur personnel et de le faire connaître.

Le respect des prescriptions légales et des normes internes est garanti de manière régulière, à l'aide d'audits internes et de contrôles externes. Parmi ces mesures de contrôle, citons les audits internes sur la gestion de la qualité, la sécurité au travail, la protection de la santé et l'environnement, les contrôles externes menés par la Suva (sécurité au travail, protection de la santé et environnement), ainsi que les audits externes de l'organisme de certification (normes ISO) et des sociétés de révision pour les finances et le reporting. Le Groupe Burkhalter étant coté en Bourse, il doit en outre respecter les normes prescrites par SIX Swiss Exchange.

Système de gestion de la sécurité de l'information et mesures de protection des données

Les mesures que le Groupe Burkhalter applique pour garantir la sécurité des données se fondent sur les prescriptions des textes suivants: loi fédérale sur la protection des données (LPD), ordonnance sur la protection des données (OPDo) et règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne.

Au travers de mesures techniques et organisationnelles, le Groupe Burkhalter garantit la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses systèmes et applications pour l'ensemble du groupe d'entreprises. Il adapte en continu ses concepts de protection des données en fonction des conditions-cadres réglementaires. L'entreprise a déployé un sys-

tème de gestion de la sécurité de l'information (ISMS), qui est certifié ISO 27001 depuis 2025, afin de respecter la législation suisse et européenne relative à la protection des données et prévenir les cybermenaces. Un Security Operation Center (SOC) vient compléter le système de gestion de la sécurité de l'information.

L'ISMS du Groupe Burkhalter permet l'optimisation régulière de la sécurité de l'information. Les informations et les systèmes informatiques bénéficient d'une surveillance et d'une protection efficaces, de sorte à garantir en tout temps un traitement de l'information exempt de défaillances. L'ISMS comprend la stratégie informatique et la stratégie de cybersécurité, les principes informatiques destinés au personnel ainsi que les concepts à appliquer en cas d'urgence informatique. Des audits internes et externes répétés chaque année permettent de vérifier les processus afférents.

Grâce à des instructions et à des campagnes, l'entreprise garantit que tous les collaboratrices et collaborateurs utilisent les données (en particulier les données à caractère personnel) en toute sécurité et de manière responsable. Les collaboratrices et collaborateurs sont informés en fonction des besoins, par le biais de vidéos de formation, d'autotests et d'autres moyens de communication. Le personnel de Burkhalter Services SA ainsi que les directrices et directeurs des sociétés du Groupe suivent des formations en ligne internes sur les thèmes de la protection et de la sécurité des données.

Le Groupe Burkhalter intègre les aspects de la protection des données dans les contrats qu'il conclut avec ses partenaires contractuels et clients. Ces contrats sont complétés par des accords de confidentialité. Conformément à la LPD, à l'OPDo et au RGPD, les partenaires contractuels doivent approuver explicitement le traitement, la conservation ou la transmission d'informations confidentielles.

Dans le cadre du processus de gestion de la continuité des opérations (BCM), le Groupe Burkhalter contrôle l'efficacité des mesures et concepts de protection des données.

Évolution pendant l'exercice sous revue

Certification du système de gestion de la sécurité de l'information avec la norme ISO 27001

En octobre 2025, Burkhalter Services SA a obtenu la certification ISO 27001 par le biais de Swiss Safety Center AG. Son champ d'application comprend la réalisation de services internes de sécurité informatique / sécurité des TIC pour l'ensemble du Groupe Burkhalter. Cette certification offre ainsi des conditions optimales afin de respecter la législation suisse et européenne relative à la protection des données, tout en limitant les risques en rapport avec les cyberattaques. Dans le sillage de la certification ISO 27001 du système de gestion de la sécurité de l'information, le Groupe Burkhalter a également mis à jour sa directive relative à la sécurité de l'information et à la protection des données.

Actualisation du code de conduite

Le Groupe Burkhalter a procédé à une révision complète du code de conduite afin que ce document corresponde à la situation et à la législation actuelles. La version actualisée est plus étendue et tient davantage compte des directives internationales. Elle comporte des instructions plus précises concernant la conformité à la loi, la diversité, l'environnement et les mécanismes de signalement et présente de manière plus complète les exigences liées à la chaîne d'approvisionnement, aux réseaux sociaux et à l'IA. Le champ d'application et les processus de mise en œuvre demeurent inchangés.

Indicateurs de performance

Nombre de violations graves des lois et ordonnances (GRI 2-27)

2023	2024	2025
0	0	0

Nombre de signalements au Bureau de signalement (GRI 2-16)

2023	2024	2025
2	3	5*

* Pendant l'exercice sous revue, le Bureau de signalement a reçu cinq signalements. L'un de ces signalements s'est clôturé par un rapport final. Les autres ont été traités et clôturés sans un tel rapport. Aucun de ces signalements n'a dû être porté à l'attention du conseil d'administration.

Nombre de plaintes concernant des cas de corruption, de pots-de-vin ou d'infractions au droit de la concurrence (GRI 206-1, GRI 205-3)

2023	2024	2025
0	0	0

Nombre de signalements de corruption, de pots-de-vin ou d'infractions au droit de la concurrence (GRI 206-1, GRI 205-3)

2023	2024	2025
0	1	0

Plaintes en rapport avec la violation de la protection des données de la clientèle (GRI 418-1)

2023	2024	2025
0	0	0

Dans le domaine de la protection des données, aucune infraction à la loi sur la protection des données (LPD), à l'ordonnance sur la protection des données (OPDo) ou au Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD), ni aucune plainte à cet égard, n'ont été relevées pendant l'exercice sous revue.

5.2 Achats et gestion de la chaîne d’approvisionnement

Le Groupe Burkhalter achète les produits les plus variés afin de pouvoir fournir ses services. L’entreprise garantit une gestion responsable de la chaîne d’approvisionnement par le biais d’accords-cadres, du code de conduite, du code de conduite des fournisseurs, de la directive sur la chaîne d’approvisionnement désormais applicable et d’échanges réguliers avec les partenaires contractuels.

Dans le domaine électrotechnique, les tubes, les tampons pour lampes, les garde-coffrets, les systèmes de suspension de câbles, les câbles, les fils, les appareils d’éclairage, les interrupteurs et les prises font partie des produits les plus fréquemment achetés. Le secteur CVCS achète en particulier

des appareils sanitaires, des conduites d’eau ou des systèmes de chauffage de toutes sortes (pompes à chaleur, chauffages à pellets ou au gaz, p. ex.).

Le tableau suivant présente les répercussions et les risques identifiés dans le cadre de l’analyse de matérialité:

Achats et gestion de la chaîne d’approvisionnement	Caractérisation	Position dans la chaîne de création de valeur
L’approvisionnement durable, dans le sens de la prise en compte de critères sociaux et écologiques, favorise un développement durable.	Effet positif	En amont Au sein de l’entreprise
Le respect des obligations de diligence ainsi que des relations équitables et conformes au droit avec les fournisseurs et partenaires contractuels sont essentiels.	Effet positif	En amont Au sein de l’entreprise
Le non-respect des obligations de diligence dans la chaîne d’approvisionnement ou les violations des droits de l’homme en rapport avec les produits du Groupe Burkhalter ou la chaîne d’approvisionnement peuvent porter atteinte à la réputation de l’entreprise ou entraîner des pertes financières.	Risque	En amont Au sein de l’entreprise
Un manque de transparence concernant les risques éventuels découlant du non-respect de normes sociales ou écologiques en amont peut porter atteinte à la réputation du Groupe Burkhalter.	Risque	En amont Au sein de l’entreprise

Concepts et mesures

Responsabilités

Au sein de Burkhalter Services SA, les responsables des achats définissent, avec le concours des groupes spécialisés dans les achats, les conditions-cadres stratégiques pour l’approvisionnement et la gestion des fournisseurs. En raison de la structure organisationnelle décentralisée, la responsabilité opérationnelle de l’approvisionnement incombe aux chef/fes de projet des sociétés du Groupe. Cette structure permet une approche flexible et garantit la disponibilité rapide des produits nécessaires. Les décisions d’achat tiennent compte en premier lieu des exigences de la clientèle et la marge de manœuvre concernant l’intégration des critères de développement durable reste actuellement limitée. Comme par le passé, nous nous focalisons sur la collaboration avec des grossistes suisses.

Le Conseil d’administration et la direction du Groupe Burkhalter sont responsables du contrôle des obligations de diligence pour la chaîne d’approvisionnement. Le service des achats et la personne responsable du développement durable sont compétents pour la mise en œuvre.

Conditions-cadres et directives pour la gestion de la chaîne d’approvisionnement

En raison de sa structure et de la complexité de ses chaînes d’approvisionnement, le Groupe Burkhalter ne dispose que d’une transparence limitée concernant les pays d’où sont issus les composants et le matériel qu’il utilise. Par le biais d’accords-cadres conclus avec quelque 200 partenaires contractuels générant les plus gros chiffres d’affaires et fournissant environ 80 % du matériel à mettre en œuvre, l’entreprise oblige les fournisseurs les plus importants en termes stratégiques à appliquer les prescriptions à leur propre chaîne d’approvisionnement.

Dans le cadre de ces accords, les partenaires contractuels doivent indiquer s’ils disposent d’un système de gestion de la qualité, de l’environnement ou de la sécurité au travail et de la protection de la santé selon la norme ISO. En signant l’ac-

cord-cadre, ils confirment également qu'ils respectent toutes les lois en vigueur et qu'ils connaissent et mettent en œuvre le [code de conduite](#), le [code de conduite des fournisseurs](#) et la [directive sur la chaîne d'approvisionnement](#) du Groupe Burkhalter.

Applicable depuis 2024, le code de conduite des fournisseurs précise les attentes envers les partenaires contractuels et complète le code de conduite au moyen d'exigences minimales qui s'appliquent aux partenaires contractuels et à leurs fournisseurs. Le code de conduite des fournisseurs repose sur les principes du Pacte mondial de l'ONU, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Conventions fondamentales de l'OIT sur les normes du travail.

Le code de conduite des fournisseurs définit les prescriptions pour les thématiques suivantes:

- comportement éthique,
- droits du travail et droits de l'homme,
- éthique économique,
- qualité et sécurité,
- responsabilité pour l'environnement,
- Bureau de signalement.

Transparence et dialogue avec les partenaires contractuels

Au moins une fois par an, le Groupe Burkhalter mène des entretiens avec ses partenaires contractuels. Le nombre d'interactions varie d'une année à l'autre. Pendant l'exercice sous revue, le Groupe a ainsi réalisé environ 120 entretiens. Dans le cadre de ces discussions, l'entreprise informe les partenaires contractuels sur les exigences du [code de conduite](#), du [code de conduite des fournisseurs](#) et de la [directive sur la chaîne d'approvisionnement](#) applicable depuis janvier 2025. Dans le cadre de ces interactions, le Groupe Burkhalter demande dans quelle mesure les partenaires contractuels mettent en œuvre les exigences et garantissent leur respect. Pendant ces discussions, les partenaires contractuels sont tenus de confirmer qu'ils appliquent les accords-cadres et les lois en vigueur.

Le service des achats assure le respect des directives et des accords à l'aide d'une stratégie ascendante («bottom-up»): en cas de suspicion du non-respect du code de conduite des fournisseurs, les participants communiquent cette information au [Bureau de signalement](#) ou par le biais des canaux de communication internes habituels. La structure organisationnelle allégée du Groupe Burkhalter permet généralement aux responsables de projet de remarquer rapidement les particularités éventuelles et d'engager les mesures nécessaires. Le CEO du Groupe Burkhalter échange directement avec les directrices et directeurs des sociétés du Groupe.

Responsabilité pour les droits de l'homme et du travail dans la chaîne d'approvisionnement

Avec ses partenaires contractuels, le Groupe Burkhalter s'attache à respecter les droits de l'homme et des conditions de travail équitables le long de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise assume ses responsabilités non seulement en garantissant la protection des droits humains fondamentaux, mais aussi en renforçant ses partenariats commerciaux par une collaboration éthique. Les accords-cadres interdisent par exemple toute violation des droits de l'homme. Entré en vigueur en 2024, le [code de conduite des fournisseurs](#) oblige les partenaires contractuels à appliquer des pratiques de travail éthiques qui sont conformes aux Conventions fondamentales de l'OIT sur les normes du travail. Cela passe notamment par des salaires équitables, des horaires de travail appropriés et le respect de la liberté de réunion. Les partenaires contractuels sont également tenus d'empêcher toute forme de discrimination et d'interdire le travail des enfants. Il convient également de respecter la Convention de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Le code de conduite des fournisseurs interdit strictement le travail forcé et la traite des êtres humains.

Approvisionnement durable

Le Groupe Burkhalter tient compte des aspects du développement durable dans ses achats, dans la mesure où cela est possible dans le cadre des exigences et des préférences de la clientèle. En général, le client décide des produits à utiliser, si bien le Groupe Burkhalter n'a toujours qu'une influence limitée sur le choix des matériaux et produits durables. Les directives concernant les prix et les exigences techniques (protection incendie ou degrés de pureté définis p. ex.) déterminent le choix des produits et garantissent que les produits achetés répondent aux contraintes spécifiques et aux exigences de durée de vie. En matière d'achats, le respect des normes et des aspects de sécurité importants revêt toujours une priorité absolue.

Évolution pendant l'exercice sous revue

Avec l'entrée en vigueur de la [directive sur la chaîne d'approvisionnement](#) le 1^{er} janvier 2025, le Groupe Burkhalter a renforcé les exigences envers ses partenaires contractuels. La directive oblige tous les partenaires contractuels à éviter le travail des enfants, à acquérir les minéraux et les métaux de manière responsable et à appliquer les normes éthiques, sociales et écologiques dans leur chaîne d'approvisionnement. La directive doit garantir le respect des prescriptions réglementaires ainsi que renforcer l'intégrité et la diligence dans la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, la directive vise à détecter et minimiser les risques à un stade précoce. Dans cette optique, les partenaires contractuels doivent confirmer qu'ils acceptent et mettent en œuvre la directive.

Pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter a également mis en place un mécanisme de réclamation adapté, qui permet aux parties prenantes internes et externes de signaler de manière anonyme les infractions à la loi et aux directives. Pour plus d'informations, se reporter au [chapitre 5.1 Conformité à la loi](#). Dans ce contexte, le Groupe Burkhalter, a également mis à jour le [code de conduite des fournisseurs](#).

Indicateurs de performance

En 2025, le Groupe Burkhalter a acheté près de 90 % de ses produits et services auprès de fournisseurs suisses. (GRI 204-1)

Pendant l'année de reporting, le Groupe Burkhalter n'a identifié aucun impact social ou écologique négatif et significatif au niveau des fournisseurs et partenaires contractuels directement en amont. (GRI 308-2, GRI 414-2)

Vérification de la transparence de la chaîne d'approvisionnement (art. 964j – 964I CO)

En 2025, le Groupe Burkhalter s'est penché sur les dispositions légales relatives aux obligations de diligence en rapport avec les chaînes d'approvisionnement et entrées en vigueur en janvier 2022 en Suisse, conformément aux art. 964j à 964I du code suisse des obligations (CO).

Dans le cadre de deux processus d'analyse schématiques basés sur les exigences réglementaires, le Groupe Burkhalter a examiné les critères juridiques des obligations de diligence et de reporting relatives au travail des enfants et aux minéraux et métaux des conflits; il les a formellement documentés et a pris des mesures correspondantes. Il réexaminera chaque année les critères applicables aux obligations de diligence et de reporting.

Le contrôle réalisé pendant l'exercice sous revue a confirmé qu'aucun partenaire contractuel du Groupe Burkhalter ne présente de risques significatifs en matière de travail des enfants. En raison de la complexité de sa chaîne d'approvisionnement et des quelque 10 000 fournisseurs, l'entreprise ne dispose toutefois pas actuellement d'une transparence totale sur les conditions de travail appliquées par ces derniers. Cela vaut particulièrement pour la chaîne d'approvisionnement en amont, l'extraction ou la production de matières premières comme le cuivre, l'aluminium ou le fer.

L'analyse des quantités importées de minéraux et de métaux – en particulier d'étain, de tantale, de tungstène ou d'or – n'a révélé aucune importation pertinente qui aurait dépassé les quantités minimales définies dans l'ordonnance suisse applicable (ODiTr). L'entreprise échappe ainsi à toute obligation de diligence et de reporting additionnelle concernant les minéraux et métaux provenant de zones de conflit conformément à l'art. 964j du code suisse des obligations.



«Des achats responsables commencent par des normes claires et un dialogue ouvert avec nos partenaires.»

Rolf Lichtensteiger
Responsable des achats CVCS



6. Reporting climatique conforme aux exigences de la TCFD

En tant que prestataire global de services de technique du bâtiment, tous corps de métier confondus, le Groupe Burkhalter part du principe que la demande pour ses services dans le domaine des bâtiments efficaces en énergie augmentera en raison de l'objectif zéro émission nette d'ici 2050. Les risques liés au climat font partie intégrante de la gestion des risques du Groupe Burkhalter. Afin d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise étend de manière systématique le bilan des émissions de gaz à effet de serre sur toute la chaîne de création de valeur et développe en conséquence son plan de transition climatique.

En 2023, le Groupe Burkhalter a identifié pour la première fois les risques et opportunités liés au climat. En 2024, il a intégré les risques climatiques dans la gestion des risques et réalisé une analyse qualitative de scénarios. Pendant l'année sous revue, il s'est focalisé sur le développement du bilan des émissions de gaz à effet de serre le long de la chaîne de création de valeur (scope 3). L'entreprise a également révisé son objectif climatique pour la flotte de véhicules afin de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre et a défini un objectif climatique de scope 3 (catégorie 1) concernant ses fournisseurs.

Gouvernance

Au sein du Groupe Burkhalter, la responsabilité globale pour la stratégie de développement durable et, partant, pour les questions climatiques stratégiques, incombe au Conseil d'administration. La direction générale du Groupe Burkhalter, qui se compose du CEO et du CFO, est responsable de l'engagement en faveur de la protection du climat. En collaboration avec la personne responsable du développement durable au sein du Groupe, la direction élabore les enjeux pertinents du développement durable, identifie et évalue les opportunités et risques liés au climat et définit les objectifs que le Conseil

d'administration approuve par la suite. De manière régulière (au moins une fois par an), le CEO informe le Conseil d'administration, dans le cadre de ses séances, sur les progrès réalisés et les défis liés à la réalisation des objectifs.

La direction du Groupe Burkhalter est également responsable de l'ancrage de la stratégie climatique et de développement durable. Elle instaure les conditions-cadres nécessaires à sa mise en œuvre et surveille les progrès réalisés au vu de la réalisation des objectifs. Au sein des sociétés du Groupe, les directrices et directeurs sont responsables de la communication des objectifs au personnel et de la réalisation de ces objectifs.

La direction, la personne responsable du développement durable au sein du Groupe et les responsables des enjeux des différents domaines au sein de Burkhalter Services SA accompagnent et surveillent la mise en œuvre des mesures définies et recueillent les indicateurs pertinents.

Stratégie

Les risques physiques liés au climat se traduisent par des changements du climat, eux-mêmes provoqués par la concentration croissante des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. De par leurs répercussions, ces risques peuvent

nuire à l'activité de l'entreprise et/ou entraîner des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement. Les risques de transition, en revanche, sont issus de changements de nature politique, sociale et économique dans le sillage de la décarbonation. Alors que les risques physiques requièrent des mesures de protection et sont associés à certains coûts, la transition vers une économie respectueuse du climat peut entraîner des opportunités pour les entreprises, et ce grâce au développement de produits ou services correspondants.

Le Groupe Burkhalter a analysé ses principaux risques et opportunités liés au climat ainsi que leur impact potentiel sur l'activité à l'aide de deux scénarios climatiques qualitatifs. L'analyse des scénarios permet d'évaluer les opportunités et les risques en tenant compte de différentes évolutions sociales et environnementales, et donc de planifier les mesures correspondantes dans une perspective d'avenir. Le Groupe Burkhalter a ici utilisé les scénarios SSP (Shared Socio-economic pathways ou trajectoires socio-économiques partagées). Ces scénarios s'appuient sur les connaissances scientifiques concernant la concentration des gaz à effet de serre (représentative concentration pathways, RCP) et associent les changements écologiques, socio-économiques et politiques. Le tableau ci-après résume les principaux éléments des scénarios choisis par le Groupe Burkhalter.

SSP1, scénario à 1.5 °C
<ul style="list-style-type: none"> – Les États édictent des lois se focalisant sur la protection du climat et l'économie circulaire. – La sphère politique, les organisations et la société se concentrent sur le développement durable et la protection du climat. – Grâce à des conditions-cadres politiques, les États et les entreprises réalisent des projets de protection climatique et d'adaptation au changement climatique. – Tendance mondiale visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. – L'économie circulaire est au centre des valeurs économiques et sociales. – Les risques de transition sont plus élevés. – Les risques physiques sont moindres.
SSP3, scénario > 3.6 °C
<ul style="list-style-type: none"> – Les conditions-cadres politiques insuffisantes compliquent l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre des mesures de protection du climat. – La sphère politique, les organisations et la société ne donnent pas la priorité au développement durable et à la protection du climat. – Grande utilisation des sources d'énergie fossile et forte dépendance envers elles. – Priorité donnée à l'économie linéaire. – Les risques de transition se voient accorder une importance moindre. – Les risques physiques sont élevés et entraînent des dommages à l'environnement et à la nature, tout en portant atteinte à la santé humaine.

Le reporting climatique présente ci-après les répercussions des principaux risques et de l'opportunité/des opportunités liés au climat sur la base des scénarios climatiques susmentionnés. Il met en avant les mesures que le Groupe Burkhalter met en œuvre pour réduire les risques et exploiter l'opportunité.

Risque physique

Description et classification du risque	Répercussions avec le scénario à 1.5 °C	Répercussions avec le scénario à 3.6 °C	Mesures de réduction des risques
<p>Températures extrêmes plus fréquentes et intenses (vagues de chaleur) et élévation chronique des températures estivales</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque physique aigu (vagues de chaleur, températures extrêmes) – Risque physique chronique (hausse de température continue au cours des mois d'été) – Propre entreprise – Horizon à court terme <p>ICP: nombre de jours de fortes chaleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Comme les températures extrêmes ne se produisent guère avec un scénario à 1.5 °C, les atteintes à la santé des collaboratrices et collaborateurs travaillant à l'extérieur sont rares. – Le climat n'a pas de répercussion sur l'attrait des métiers du Groupe Burkhalter. – Les répercussions financières sont faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> – La santé et la performance des collaboratrices et collaborateurs travaillant sur les chantiers sont fortement impactées en raison de la chaleur chronique et des vagues de chaleur extrêmes. – Atteinte à l'attrait des métiers du Groupe Burkhalter. – Renforcement de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. – Les répercussions financières sont fortes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Mesures de protection pour les collaboratrices et collaborateurs afin de rendre le travail plus supportable en cas de forte chaleur et de les protéger des températures extrêmes et des problèmes de santé qui peuvent en découler. – Adaptation des horaires de travail afin d'éviter une exposition aux températures extrêmes. – Les solutions techniques innovantes comme l'IA, le BIM ou les robots permettent de réaliser certaines tâches et donc de réduire le risque. – Planification des projets (comme la préfabrication) en tenant compte des chaleurs extrêmes

Risques de transition

Description et classification du risque	Répercussions avec le scénario à 1.5 °C	Répercussions avec le scénario à 3.6 °C	Mesures de réduction des risques
<p>Fluctuation et hausse des prix des matières premières (métaux: cuivre, aluminium, acier) ou matières plastiques en fonction des prix de l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque de transition – Risque de marché – En amont, au sein de l'entreprise – Horizon temporel à court et long terme (variable en fonction du matériel, de son origine et de la chaîne d'approvisionnement) <p>ICP: prix du panier des matériaux les plus pertinents en termes de quantité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – La volatilité des prix des matières premières n'est pas due aux modifications liées au climat (prix de l'électricité p. ex.), mais à d'autres facteurs, comme la géopolitique. – Les répercussions financières sont faibles à modérées. 	<ul style="list-style-type: none"> – Limitations de l'éventail des prestations de services à fournir si les matériaux sont manquants. – Renchérissements des prestations de services répercutés sur la clientèle. – Les répercussions financières sont modérées. 	<ul style="list-style-type: none"> – Stocks de matériaux importants pour garantir la disponibilité et réduire l'impact des fluctuations de prix. – Priorité aux fournisseurs ayant leur siège en Suisse (90 % du matériel acheté en Suisse). – Portefeuille de fournisseurs étendu au lieu de nouer des relations exclusives. – De futures solutions technologiques innovantes atténuent la pénurie des matières premières et les fluctuations des prix.

Risques de transition

Description et classification du risque	Répercussions avec le scénario à 1.5 °C	Répercussions avec le scénario à 3.6 °C	Mesures de réduction des risques
<p>Interdictions de travail imposées par les autorités régionales dans les activités impliquant une exposition particulière à la chaleur dans certains cantons suisses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de transition - Politique et droit - Propre entreprise - Horizon temporel à court et long terme <p>ICP: nombre de jours perdus en raison de la fermeture de chantiers et pertes financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les chaleurs extrêmes sont plus rares qu'aujourd'hui, si bien que les interdictions de travail imposées par les autorités ne portent guère atteinte aux activités du Groupe Burkhalter. - Les répercussions financières sont faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retards fréquents dans l'exécution des projets de la clientèle. - Difficultés de planification des projets. - Les répercussions financières sont fortes. 	<ul style="list-style-type: none"> - La marge de manœuvre du Groupe Burkhalter est réduite en raison d'exigences réglementaires de niveau supérieur. - Les solutions techniques permettent la réalisation d'activités à la place du personnel, ce qui réduit les interruptions sur les chantiers. - Planification des projets prévoyante pour l'été, compte tenu d'éventuelles interdictions de travail cantonales en raison de la chaleur.

Opportunité liée à la transition

Description et classification de l'opportunité	Répercussions avec le scénario à 1.5 °C	Répercussions avec le scénario à 3.6 °C	Mesures visant à exploiter l'opportunité
<p>En raison des objectifs climatiques mondiaux, de l'objectif zéro émission nette en Suisse à l'horizon 2050 et des interdictions cantonales d'utilisation des chauffages fossiles, la demande pour les services du Groupe Burkhalter (dans le domaine des solutions efficaces en énergie et de la technique moderne du bâtiment) augmente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technologie - Produit et services - Horizon temporel à court ou moyen terme: certains cantons suisses interdisent déjà les chauffages fossiles et d'autres suivront. 	<ul style="list-style-type: none"> - La demande pour les services permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier suisse augmente. - Les répercussions financières sont très fortes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comme le Groupe Burkhalter propose un large éventail de prestations de technique du bâtiment, un scénario à 3.6 °C donnerait naissance à une opportunité liée au climat, mais la demande d'autres services demeurerait inchangée (p. ex. installation de chauffages basés sur des énergies fossiles) - Les répercussions financières sont faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Priorité aux mandats de qualité, avec un accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique - Formations initiales et continues pour permettre l'installation professionnelle des technologies les plus modernes - Promotion des connaissances techniques au quotidien (groupe spécialisé Énergie p. ex.) afin de proposer et mettre en œuvre des services porteurs d'avenir, avec une focalisation sur la décarbonation du parc immobilier

Résilience du Groupe Burkhalter sur la base des scénarios climatiques

Le succès économique du Groupe Burkhalter s'appuie sur les connaissances techniques de son personnel, qui réalise des prestations de service complexes dans les domaines du chauffage, du froid, de la ventilation, de la climatisation, du sanitaire et de l'électrotechnique. Sur la base des modèles climatiques officiels (comme ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le Groupe Burkhalter part du principe que le scénario à 3.6 °C peut entraîner des changements météorologiques significatifs. La fréquence et l'intensité des vagues de chaleur et l'élévation des températures estivales peuvent affecter la santé physique des collaboratrices et collaborateurs qui travaillent sur chantier à l'extérieur, et provoquer une déshydratation ou une détérioration de la fonction cardiaque et pulmonaire. Dans ce domaine, la marge de manœuvre du Groupe Burkhalter se limite à l'adaptation des horaires de travail et à la mise en place de mesures de protection. Ce risque constitue un défi pour la résilience du Groupe Burkhalter. En revanche, on peut supposer que, dans le cadre de ce scénario, de nouvelles technologies innovantes (p. ex. basées sur l'intelligence artificielle), le BIM (préfabrication)¹⁸ et la robotique seront utilisés pour faciliter l'exécution des travaux. Ces solutions pourraient être déployées en particulier pendant les vagues de chaleur pour réaliser des étapes partielles et raccourcir le temps de présence du personnel sur chantier, ce qui serait bénéfique pour leur santé.

Le Groupe Burkhalter protège ses collaboratrices et collaborateurs d'une exposition aux fortes chaleurs en mettant à leur disposition des vêtements de protection, des boissons fraîches et de la crème solaire, en prolongeant si possible les pauses et en mettant en place un ombrage des postes de travail et des zones de repos. Dans le cas du scénario à 1.5 °C, le Groupe Burkhalter ne prévoit que de faibles répercussions financières en raison des risques physiques liés au climat.

Au vu des températures extrêmes plus fréquentes pendant l'été, le risque de transition lié aux interdictions de travail imposées par les autorités se renforce dans plusieurs cantons suisses. Plus les températures augmentent et plus les vagues de chaleur sont rapprochées, plus il faut s'attendre à des interdictions de travail plus fréquentes et plus étendues. Le Groupe Burkhalter part du principe que les répercussions financières seront fortes en cas de hausse élevée des températures, car il sera difficile de tenir les délais des projets de la clientèle et leur planification sera complexe. Face aux interdictions de travail imposées par les autorités, la marge de manœuvre de l'entreprise se limite à l'adaptation de la planification des projets, ce qui peut néanmoins se répercuter sur le temps de travail du personnel. Comme nous l'avons évoqué, le Groupe Burkhalter part du principe qu'il pourra d'ailleurs compter sur des innovations technologiques, ce qui impliquerait un temps de présence plus court du personnel déployé sur les chantiers. Cela pourrait réduire l'exposition au risque du Groupe Burkhalter avec un scénario à 3.6 °C.

Si la hausse des températures à l'échelle du globe peut être limitée à 1.5 °C, les chaleurs extrêmes seront sensiblement moins fréquentes et les interdictions de travail imposées par les autorités resteront rares.

Pendant les mois d'été de l'exercice sous revue, plusieurs vagues de chaleur en Suisse (en particulier dans les cantons du Tessin, du Valais et de Genève) ont entraîné des interruptions temporaires sur des chantiers. En raison de ces vagues de chaleur, le Groupe Burkhalter a appliqué des mesures préventives, comme la modification des horaires de travail (commencer plus tôt et avoir les après-midi libres p. ex.), des pauses supplémentaires et une adaptation de l'organisation du travail afin de préserver la santé de son personnel.

¹⁸ La préfabrication BIM désigne la fabrication industrielle de composants sur la base de modèles 3D précis. Ces modèles comportent toutes les informations géométriques et techniques nécessaires. Ils permettent de détecter les collisions de manière précoce, de réduire les déchets et de fabriquer les matériaux de manière adaptée. Sur les chantiers, les temps d'installation sont sensiblement raccourcis. Le processus de construction est organisé de manière plus efficace et préserve mieux les ressources grâce aux livraisons en flux tendu.

Afin de réaliser ses prestations de services, le Groupe Burkhalter achète chaque année plus de 100 000 produits et composants auprès de grossistes. Dans le domaine électrotechnique, l'entreprise achète entre autres des chemins de câbles, des câbles et des fils en cuivre. Les principales marchandises achetées par le domaine CVCS comprennent des tuyaux en plastique et en métal, des conduits de ventilation en tôle d'acier galvanisée et des conduites en acier chromé. Afin de faire face aux fluctuations ou aux hausses des prix des matières premières (ou encore à d'éventuels problèmes d'approvisionnement), le Groupe Burkhalter opère une diversification dans sa chaîne d'approvisionnement et commande 90 % du matériel à différents fournisseurs suisses. Il convient en outre de partir du principe que les progrès technologiques futurs sont synonymes de nouvelles opportunités pour réagir à ces fluctuations de prix.

Plan de transition et stratégie climatique

Le Groupe Burkhalter élabore son plan de transition conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et à l'objectif zéro émission nette en Suisse à l'horizon 2050. Ce plan fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise et ouvre la voie à une économie plus sobre en carbone. Un plan de transition performant compte des mesures de protection du climat et indique également comment une entreprise peut gérer les risques et opportunités liés au climat.

La stratégie climatique du Groupe Burkhalter se fonde sur les mesures suivantes:

1. Élargissement du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur toute la chaîne de création de valeur: en vérifiant et en évaluant d'autres sources d'émissions ou des catégories de scope 3, le Groupe Burkhalter doit obtenir à l'avenir une vue d'ensemble plus complète des incidences climatiques de ses activités et disposer ainsi des bases nécessaires à d'autres mesures de réduction des émissions.

2. Passage de la flotte de véhicules à des motorisations performantes générant peu d'émissions (en particulier les motorisations électriques): la conversion progressive de la flotte de véhicules doit permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée pendant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter prévoit de fixer en 2026 un objectif climatique quantitatif dans ce domaine.

L'entreprise vise actuellement l'objectif défini en 2024, à savoir faire passer à l'électrique, d'ici à fin 2028, environ deux tiers des véhicules mis à la disposition des cadres (véhicules des directrices/directeurs et des chef/fes de projet), soit 67 % ou 400 véhicules sur 600.

3. Amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites d'exploitation et décarbonation des sources d'énergie utilisées: les propres émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) doivent être réduites comme suit: amélioration des ventilations, des chauffages et des systèmes de refroidissement dans nos propres bâtiments, recours à l'automatisation des bâtiments, priorité à l'électricité plus bas carbone et mise en place d'installations photovoltaïques sur nos propres sites.

4. Augmentation de la part des fournisseurs ayant des objectifs climatiques ambitieux afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de création de valeur en amont (scope 3, catégorie 1): le Groupe Burkhalter prévoit de renforcer les échanges avec ses partenaires contractuels. Il aspire en outre à ce que d'autres partenaires se fixent des objectifs ambitieux pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et souhaite la poursuite des objectifs actuels validés. Le Groupe Burkhalter se fixe comme objectif, d'ici 2030, que plus de 50 % de ses partenaires contractuels définissent des objectifs climatiques ambitieux (par rapport aux émissions de scope 3, catégorie 1).

Au travers de ses services de technique du bâtiment (en particulier dans l'assainissement et la rénovation de bâtiments anciens mal isolés) et grâce au remplacement de systèmes de chauffage fossiles, le Groupe Burkhalter contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. En aidant ses clientes et clients à atteindre leurs objectifs climatiques, le Groupe contribue également à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de l'Accord de Paris.

La demande de la clientèle de l'entreprise et des propriétaires privés pour les services et le savoir-faire technique du Groupe Burkhalter s'accroît sous l'effet des objectifs climatiques mondiaux et suisses, d'une part, et de la meilleure sensibilisation de nombreux groupes de population à la protection du climat, d'autre part.

Avec le groupe spécialisé Énergie, le Groupe Burkhalter entend davantage soutenir des solutions globales de décarbonation du parc immobilier suisse, des maisons individuelles aux grands projets. Au sein de ce groupe, des chef/fes de projet discutent des prestations de service actuelles et futures en rapport avec les bâtiments efficaces en énergie. Ils jettent en outre les bases d'offres innovantes s'inscrivant dans l'objectif zéro émission nette en Suisse à l'horizon 2050. La gestion du savoir constitue un thème stratégique essentiel du Groupe Burkhalter. Le partage du savoir et l'encouragement des échanges sur les connaissances techniques en lien avec une technique du bâtiment respectueuse de l'environnement permettent au Groupe Burkhalter de développer encore plus à l'avenir son offre de prestations de service.

Gestion des risques

Le concept de gestion des risques du Groupe Burkhalter différencie les risques spécifiques de l'entreprise et les risques internes à l'entreprise. La direction générale du Groupe procède à leur identification chaque année. Sur la base de ses travaux préliminaires, le Conseil d'administration évalue et valide les risques chaque année. À intervalles réguliers, le Conseil d'administration examine également le concept de gestion des risques de l'entreprise et demande son adaptation le cas échéant.

Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre des mesures de réduction des risques à la direction générale. Cette dernière demande aux sociétés du Groupe de définir et d'appliquer de telles mesures de réduction: la responsabilité des processus, des contrôles et des risques incombe donc aux directrices et directeurs des sociétés du Groupe.

Grâce à une gestion des risques systématique, à une claire répartition des responsabilités et à des systèmes, instructions et règlements complémentaires, le Groupe Burkhalter détermine et gère ses principaux risques et applique les mesures adaptées. En outre, les contrôles nécessaires peuvent être effectués, les écarts, reconnus en temps utile, et les mesures requises, mises en place.

La gestion des risques du Groupe Burkhalter classe les risques de l'entreprise dans les catégories suivantes.

- Risques boursiers
- Risques de marché
- Risques en matière de personnel
- Risques liés aux technologies de l'information
- Risques de responsabilité
- Risques climatiques

Métriques et objectifs

Le [chapitre 3.2 Énergie et gaz à effet de serre](#) présente les métriques recueillies et revient sur les objectifs climatiques traités dans ce reporting, tout en abordant de manière encore plus détaillée les différentes mesures de protection du climat.

7. Tableau des références au CO

Exigences selon le code suisse des obligations (CO), art. 964b	Chapitre du rapport sur les questions non financières 2025 du Groupe Burkhalter
Modèle d'affaires	2.1 Portrait de l'entreprise
Questions environnementales	3.1 Bâtiments efficaces en énergie
	3.2 Énergie et gaz à effet de serre
	3.3 Matériaux, matières et déchets
	6. Reporting climatique conforme aux exigences de la TCFD
Questions sociales	4.3 Services sûrs
	5.1 Conformité à la loi
Questions liées au personnel	4.1 Conditions de travail
	4.2 Sécurité au travail et protection de la santé
Respect des droits de l'homme	4.1 Conditions de travail
	5.2 Achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement
Lutte contre la corruption	5.1 Conformité à la loi

L'ordonnance suisse relative au rapport sur les questions climatiques oblige les entreprises à publier leur reporting climatique dans un format électronique répandu au niveau international et lisible par les personnes et les machines. À la date de rédaction et de publication du présent rapport, il n'existait

aucun format électronique reconnu au niveau international lisible par les machines. C'est pourquoi le Groupe Burkhalter a publié, comme précédemment; son reporting climatique au format PDF ([chapitre 6](#)).



8. Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Groupe Burkhalter approuve le rapport sur les questions non financières 2025.

Zurich, le 10 avril 2026

Gaudenz F. Domenig
Président du Conseil d'administration

Nina Remmers
Membre du Conseil d'administration

Willy Hüppi
Membre du Conseil d'administration

Michèle Novak-Moser
Membre du Conseil d'administration

Marco Syfrig
Membre du Conseil d'administration

Diego A. Brüesch
Membre du Conseil d'administration

9. À propos du présent rapport

Le présent rapport sur les questions non financières concerne Burkhalter Holding SA, dont le siège est à 8048 Zurich (GRI 2-2). Chaque année, Burkhalter Holding SA dresse un bilan de son engagement en matière de développement durable en conformité avec les normes GRI. Le présent document est le sixième rapport sur les questions non financières. Il couvre la période de reporting du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et a été publié le 13 avril 2026. (GRI 2-3)

Le rapport sur les questions non financières 2025 inclut les informations sur les questions non financières requises par le code suisse des obligations (art. 964a - 964c CO). Le tableau des références au CO du chapitre 7 présente la correspondance entre les enjeux pertinents/les contenus du rapport du Groupe Burkhalter et ces questions.

Si de nouvelles méthodes de calcul ou des changements dans la collecte des données conduisent à d'autres résultats par rapport aux années précédentes, il en est fait mention aux endroits concernés dans le rapport (GRI 2-4). Le présent rapport n'a été soumis à aucune vérification externe. (GRI 2-5)

Contact:

Burkhalter Services SA
Elisabeth Dorigatti
Responsable Durabilité et Relations investisseurs Groupe
+41 44 537 64 32
e.dorigatti@burkhalter.ch

10. Vue d'ensemble des certifications ISO

Sociétés du Groupe, domaines électrotechnique et CVCS (SG)	Lieu	Certifications ISO 2024				Certifications ISO 2025				
			ISO 9001:2015	ISO 14001:2015	ISO 45001:2018		ISO 9001:2015	ISO 14001:2015	ISO 45001:2018	ISO 27001:2022
		Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
		SG	Certifications	Certifications	Certifications	SG	Certifications	Certifications	Certifications	Certifications
Alpha-Plan AG Rothrist, Elektro Engineering	Rothrist, AG	1	1			1	1	1	1	
Angele AG Feuer Luft Wasser	Bronschhofen, SG	1				1				
Arnold AG Heizung-Sanitär	Schattdorf, UR	1	1	1	1	1	1	1	1	
Banz SA	Ebikon, LU	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bassi Elektro AG	Arosa, GR	1				1				
Baumann Electro AG***	Saint-Gall, SG	1				1				
Bieri Elektrotechnik AG	Uetendorf, BE	1				1				
Bötschi AG Feuer Luft Wasser	Mauren, TG	1				1				
Bul Elec SA	Bulle, FR	1				1				
Burkhalter Automation AG	Pratteln, BL	1				1				
Burkhalter Elektrotechnik AG	Schaffhouse, SH	1				1				
Burkhalter Holding SA*	Zurich, ZH		1	1	1		1	1	1	
Burkhalter Services SA*,***	Zurich, ZH		1	1	1		1	1	1	1**
Burkhalter Technics AG***	Zurich, ZH	1	1	1	1	1	1	1	1	
Caviezel AG, Elektrotechnische Anlagen	Davos, GR	1				1				
Demuth SA	Dättwil, AG	1	1	1	1	1	1	1	1	
Derungs AG, Elektrotechnische Anlagen	Ilanz, GR	1				1				
Eigenmann AG Elektro- und Telefonanlagen	Münchwilen, TG	1				1				
Electra Buin SA	Scuol, GR	1				1				
Elektro Arber AG	Kreuzlingen, TG	1				1				
Elektro Burkhalter AG Bern***	Berne, BE	1	1			1	1	1	1	
Elektro Hunziker AG***	Thoune, BE	1				1	1	1	1	
Elektro Kälin AG	Einsiedeln, SZ	1				1				
Elektro Niklaus AG	Bischofszell, TG	1				1				

Elektro Pizol AG	Sargans, SG	1				1				
Elektro Rüegg AG	Lenzerheide / Lai, GR	1				1				
Elektro Siegrist AG	Kaisten, AG	1				1				
Elektro Zürichsee AG	Horgen, ZH	1				1				
Elektro-Bau AG Rothrist***	Rothrist, AG	1	1			1	1	1	1	
Elektrohuus von Allmen AG	Gstaad, BE	1				1				
Elektro-Schmidlin AG	Muttenz, BL	1				1				
Elektrotechnik AG EAGB***	Bâle, BS	1	1	1	1	1	1	1	1	
Elettro-Celio SA	Giubiasco, TI	1				1				
Elsener Klima AG	Adliswil, ZH	1	1	1	1	1	1	1	1	
engeler ag Heizung-Sanitär	Zuzwil, SG	1				1				
exclean ag	Viège, VS	1	1	1	1	0	0	0	0	
Fri Elec SA	Givisiez, FR	1				1				
Gallati AG	Lucerne, LU	1	1	1	1	1	1	1	1	
Grichting & Valterio Electro SA***	Sion, VS	1	1	1		1	1	1		
Guyer Wärme und Wasser AG***	Zurich, ZH	1	1	1	1	1	1	1	1	
Halter Gebäudetechnik AG	Dübendorf, ZH	1				1				
Hans Ziegler AG***	Lachen, SZ	1	1	1	1	1	1	1	1	
Imwinkelried Lüftung und Klima AG	Viège, VS	1	1	1	1	1	1	1	1	
K. Schweizer AG***	Allschwil, BL	1	1			1	1			
Kälte 3000 AG	Landquart, GR	1				1				
Kippel Leo + Söhne AG	Loèche, VS	1				0				
Kolb Elektro AG	Oberriet, SG	1				1				
Kolb Elektro SBW AG	Haag, SG	1				1				
Kolb Elektro SBW Aktiengesellschaft	Gamprin, Liechtenstein	1				1				
kreis wasser ag	Saint-Gall, SG	1				1				
Längle & Staub GmbH	Saint-Gall, SG	1				1				
Lauber IWISA AG***	Naters, VS	1	1	1	1	1	1	1	1	
LKE Lüftungstechnik AG	Zizers, GR	1				1				
M + H Elektro AG	Lachen, SZ	1				1				
M. Kunz AG	Klosters, GR	1				1				
Marcel Hufschmid AG***	Zoug, ZG	1	1			1	1	1	1	
Mathieu Ingenieure AG	Viège, VS	0				1				
Mérinat S.A.	Vevey, VD	1				1				
Oberholzer AG, Elektrotechnische Anlagen	Uster, ZH	1	1			1	1	1	1	
Ospelt Haustechnik AG	Vaduz, Liechtenstein	1	1	1	1	1	1	1	1	

Pauli Elektro AG Burgdorf	Berthoud, BE	1				1				
Perl-Pool AG	Mauren, TG	1				1				
Rast Elektro AG	Küblis, GR	1				1				
Riggenbach AG, Lüftungs- und Klimatechnik***	Olten, SO	1				1				
Robert Widmer AG, Elektrische Anlagen	Lucerne, LU	1				1	1	1	1	
Russi Heizung-Sanitär AG	Andermatt, UR	1	1	1	1	1	1	1	1	
SADA SA***	Opfikon, ZH	1	1	1	1	1	1	1	1	
Schachenmann + Co. AG***	Bâle, BS	1	1			1	1			
Scherrer Gebäudetechnik AG	Schaffhouse, SH	1	1	1	1	1	1	1	1	
Schild Elektro AG	Brienz, BE	1				1				
Schönholzer AG	Coire, GR	1				1				
Schultheis-Möckli AG***	Winterthour, ZH	1				1				
Sedelec SA***	Carouge, GE	1	1	1	1	1	1	1	1	
Sedelec SA Lausanne	Lausanne, VD	1	1	1		1	1	1		
Sergio Lo Stanco Elektro AG	Biberist, SO	1				1				
shz Gebäudetechnik AG	Lachen, SZ	1	1	1	1	1	1	1	1	
Spescha Gebäudetechnik AG	Vaz / Obervaz, GR	1	1	1	1	1	1	1	1	
Sprecher AG	Davos, GR	1				1				
Strässle Installationen AG	Kesswil, TG	1	1	1	1	1	1	1	1	
Tabelec Force et Commandes SA	Yverdon-les-Bains, VD	1				1				
Triulzi AG, elektrotechnische Anlagen	Saint-Moritz, GR	1				1				
TZ Stromag***	Brigue-Glis, VS	1				1				
Ulrich Huber AG	Malans, GR	1				1				
Willi Gebäudetechnik AG***	Coire, GR	1	1	1	1	1	1	1	1	
Wisler Elektro AG	Zäziwil, BE	1				1				
Wülser Lostorf AG	Lostorf, SO	1				1				
Wülser Zofingen AG	Zofingue, AG	1				1				
Total sociétés du Groupe / certifications		84	32	25	23	83****	33	31	29	1
Couverture totale SG certifiées ISO			38 %	30 %	27 %		40 %	37 %	35 %	
Nombre total de collaboratrices et collaborateurs travaillant dans une SG certifiée ISO			59 %	44 %	39 %		61 %	55 %	50 %	
Total sociétés électrotechniques du Groupe / certifications		50	14	7	5	50	16	14	12	
Total sociétés CVCS du Groupe / certifications		34	18	18	18	33	17	17	17	

* Non actif sur le plan opérationnel

** Certification de Burkhalter Services SA dans l'optique de la réalisation de services internes de sécurité informatique / sécurité des TIC pour le Groupe Burkhalter

*** > 100 collaboratrices et collaborateurs

**** En raison de la fusion de la société exclean ag (certifiée ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) avec Imwinkelried Lüftung und Klima AG (également certifiée selon ces normes), le nombre des sociétés du Groupe est passé de 84 en 2024 à 83 en 2025.

11. Vue d'ensemble des analyses de l'égalité salariale

Analyses de l'égalité salariale au sein des sociétés du Groupe Burkhalter vérifiées par des sociétés de révision externe > 100 collaboratrices et collaborateurs:

Société du Groupe	Respect de l'égalité salariale	Vérification externe par
Baumann Electro AG	Oui	KPMG SA, Zurich
Burkhalter Services SA	Oui	KPMG SA, Zurich
Burkhalter Technics AG	Oui	KPMG SA, Zurich
Elektro Burkhalter AG Bern	Oui	KPMG SA, Zurich
Elektro-Bau AG Rothrist	Oui	KPMG SA, Zurich
Elektrotechnik AG EAGB	Oui	KPMG SA, Zurich
Grichting & Valterio Electro SA	Oui	KPMG SA, Zurich
K. Schweizer AG	Oui	KPMG SA, Zurich
Lauber IWISA AG	Oui	Balmer-Etienne AG, Lucerne
Riggenbach SA	Oui	thv AG, Aarau
SADA SA	Oui	BDO AG, Aarau
Schultheis-Möckli AG	Oui	KPMG SA, Zurich
Sedelec SA	Oui	KPMG SA, Zurich
Sedelec SA Lausanne	Oui	KPMG SA, Zurich
Willi Gebäudetechnik AG	Oui	Curia AG, Coire

12. Index du contenu GRI

Burkhalter Holding SA a établi son rapport pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 en conformité avec les normes GRI. Pour le service Content Index Essentials, GRI Services a contrôlé plusieurs points: l'index du contenu GRI est présenté conformément aux exigences d'établissement du rapport définies dans les normes GRI, les informations sont présentées clairement dans l'index du contenu GRI et ces informations sont accessibles à toutes les parties prenantes. Ce service a été fourni pour la version allemande du rapport.

GRI 1		GRI 1: Fondation 2021	
Norme sectorielle appliquée		Aucune	
Normes GRI	Élément d'information	Renvoi/information*	Motif d'omission
Informations générales			
L'organisation et ses pratiques de reporting			
GRI 2: Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	p. 5	
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	p. 5	
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	p. 54	
	2-4 Reformulations d'informations	p. 54	
	2-5 Assurance externe	p. 54	
Activités et travailleurs			
GRI 2: Informations générales 2021	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p. 6-7	
	2-7 Employés	p. 28-29	
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	p. 29	
Gouvernance			
GRI 2: Informations générales 2021	2-9 Structure et composition de la gouvernance	RF 2025** p. 16-18	
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RF 2025** p. 16-19	

	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RF 2025** p. 16	
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	p. 8	
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	p. 8	
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	p. 8, p. 53	
	2-15 Conflits d'intérêts	p. 40, RF 2025** p. 20-21	
	2-16 Communication des préoccupations majeures	p. 39-41	
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 8, RF 2025** p. 16-10	
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RF 2025** p. 29-31	
	2-19 Politiques de rémunération	RF 2025** p. 29-31	
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	RF 2025** p. 29-31	
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	p. 27	
Stratégie, politiques et pratiques			
GRI 2: Informations générales 2021	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	p. 3	
	2-23 Engagements politiques	p. 39	
	2-24 Intégration des engagements politiques	p. 39	
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	p. 39-40	
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	p. 39-40	
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	p. 41	
	2-28 Adhésions à des associations	p. 11	
Engagement des parties prenantes			
GRI 2: Informations générales 2021	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	p. 11	
	2-30 Négociations collectives	p. 29	

* Les numéros de page se réfèrent au rapport sur les questions non financières 2025 ou au rapport financier (RF 2025).

** Le rapport financier 2025 (RF 2025) peut être téléchargé sous le lien suivant: www.burkhalter.ch/fr/qui-sommes-nous/relations-investisseurs/publications (seulement en allemand)

Normes GRI	Élément d'information	Renvoi/information*	Motif d'omission
Thèmes pertinents			
Éléments d'information sur les thèmes pertinents			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p. 10	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	p. 10	
Enjeux environnementaux			
Énergie et gaz à effet de serre			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 16-18	
GRI 302: Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	p. 19	
GRI 305: Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	p. 19	
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	p. 19	
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	p. 19	
Bâtiments efficaces en énergie			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 12-13	
Matériaux, matières et déchets			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 20-21	
GRI 306: Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	p. 22	
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	p. 22	
	306-3 Déversements significatifs	p. 23	
Enjeux sociaux pertinents			
Conditions de travail			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 24-27	
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	p. 29	
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	p. 26	

GRI 402: Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	p. 27	
GRI 404: Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	p. 30	
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	p. 26	
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	p. 29-30	
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	p. 30	
Sécurité au travail et protection optimale de la santé			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 31-33	
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	p. 32	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	p. 32	
	403-3 Services de santé au travail	p. 32	
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	p. 32-33	
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	p. 32-33	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	p. 33	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	p. 33-34	
	403-9 Accidents du travail	p. 34	
	403-10 Maladies professionnelles	p. 34	
Services sûrs			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 35-36	
GRI 416: Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	p. 35	
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	p. 37	
GRI 417: Commercialisation et étiquetage 2016	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services et l'étiquetage	p. 36	

Enjeux de gouvernance			
Conformité à la loi			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 38	
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	p. 40	
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	p. 41	
GRI 206: Comportement anticoncurrentiel 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	p. 41	
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	p. 41	
Achats et gestion de la chaîne d'approvisionnement			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	p. 42-43	
GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	p. 44	
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	p. 44	
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	p. 44	

* Les numéros de page se réfèrent au [rapport sur les questions non financières 2025](#).

Impressum

Éditeur

Burkhalter Holding SA
Flurstrasse 55
8048 Zurich

+41 44 537 64 00
info@burkhalter.ch
www.burkhalter.ch

Le rapport sur les questions non financières 2025 est disponible en français, allemand et anglais au format PDF. La version allemande fait foi.

Allemand: www.burkhalter.ch/de/ueber-uns/investor-relations/publikationen

Français: www.burkhalter.ch/fr/qui-sommes-nous/relations-investisseurs/publications

Anglais: www.burkhalter.ch/en/about-us/investor-relations/publications

Reporting (GRI et TCFD): Sustainserv GmbH, Zurich

Rédaction: Burkhalter Services SA, Zurich

Mise en page: HI Schweiz SA, Lucerne